

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1932

9 août 2013

SOMMAIRE

3 PH S.A.	92690	Scala Toitures S.à r.l.	92690
A-TV Worldwide Marketing S.A.	92736	TE Capital S.à r.l.	92735
Avis Budget International Financing S.à r.l.	92690	Tireal	92736
BILFINGER MODERNBAU LUX Société Anonyme	92732	Universal S.A.	92731
CACEIS Bank Luxembourg	92690	Water Cutting Luxembourg	92736
EUR-Import S.à r.l.	92690	Wolmirstedt	92736
MODERNBAU LUX Société Anonyme ..	92732	World Production Agency Consortium S.A.	92735
Os Lyricos	92733	WP Luxco III S.à r.l.	92736
		WP LuxCo II S.à r.l.	92736

EUR-Import S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Mondorf-les-Bains, 1, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 171.449.

Les statuts coordonnés au 2 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013062292/11.

(130077168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Scala Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4211 Esch-sur-Alzette, 10, rue Ada Lovelace.
R.C.S. Luxembourg B 83.955.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082806/10.

(130101816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Avis Budget International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.243.

Les statuts coordonnés au 24 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013078242/11.

(130097280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

3 PH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.564.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3 PH S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013082903/12.

(130101549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Pour des raisons techniques, le début est publié dans le Mémorial n° 1931 du 9 août 2013.

Note 3. Utilisation d'instruments financiers.

3.1 Analyse des instruments financiers

3.1.1 Informations sur les instruments financiers primaires

Les tableaux ci-après fournissent des informations sur le niveau de l'activité de la Banque en instruments financiers primaires, ventilées en valeur comptable, par catégorie d'instruments financiers et en fonction de la durée de vie résiduelle, après déduction pour les actifs des corrections de valeur.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la Banque ne détient pas de position significative en instruments financiers primaires appartenant au portefeuille de négociation.

Analyse des instruments financiers au 31 décembre 2011

	Instruments primaires au 31 décembre 2011 ventilés par échéance		
	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	10.468.334.091	721.014.581	73.910.617
Créances sur la clientèle	3.648.968.188	45.817.915	-
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	732.163.531	-	-
- d'autres émetteurs	2.595.296.846	8.555.046.044	5.474.194.269
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-
Total des actifs financiers	17.444.762.656	9.321.878.540	5.548.104.886

	Instruments primaires au 31 décembre 2011 ventilés par échéance		Total
	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	

Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	3.698.435.551	14.961.694.840
Créances sur la clientèle	282.317.106	-	3.977.103.209
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	-	-	732.163.531
- d'autres émetteurs	151.746.658	-	16.776.283.817
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	11.658.830	11.658.830
Total des actifs financiers	434.063.764	3.710.094.381	36.458.904.227

Au 31 décembre 2011, les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 6.731 millions et un montant de EUR 3.372 millions relatifs à des opérations de reverse repos ou emprunts de titres contre espèces.

Le montant de EUR 3.698.435.551 (sans date de maturité) correspond aux créances sur les établissements de crédit relatives à des opérations de prêts de titres qui n'ont pas de maturité fixée (opérations résiliables avec préavis).

	Instruments primaires au 31 décembre 2011 ventilés par échéance		
	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Catégories d'instruments (passifs financiers)			
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	10.388.226.942	-	-
- à terme ou à préavis	9.657.338.094	64.311.982	1.633.540.000
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	8.293.959.463	-	-
- à terme ou à préavis	5.662.313.657	81.500	3.000.000
Passifs subordonnés	-	40.000.000	-
Passifs éventuels	-	81.500	1.500.000
Crédits confirmés non utilisés	1.426.930.089	-	-
Total des passifs financiers	35.428.768.245	104.474.982	1.638.040.000

Instruments primaires au
31 décembre 2011
ventilés par échéance

Total

	Plus de 5 ans	Sans date de maturité
Catégories d'instruments (passifs financiers)		
Dettes envers des établissements de crédit		
- à vue	-	- 10.388.226.942
- à terme ou à préavis	-	- 11.355.190.076
Dettes envers la clientèle		
- autres dettes		
- à vue	-	- 8.293.959.463
- à terme ou à préavis	-	- 5.665.395.157
Passifs subordonnés	265.000.000	- 305.000.000
Passifs éventuels	-	- 1.581.500
Crédits confirmés non utilisés	982.894	- 1.427.912.983
Total des passifs financiers	265.982.894	- 37.437.266.121

Au 31 décembre 2011, les dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 6.139 millions et un montant de EUR 3.356 millions relatifs à des opérations de repos ou prêts de titres contre espèces.

Analyse des instruments financiers au 31 décembre 2010

	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		
	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des Banques centrales et des offices			
des chèques postaux	184.393	-	-
Créances sur les établissements de crédit	12.830.725.249	874.210.000	3.798.398
Créances sur la clientèle	4.219.262.851	5.513.002	-
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	2.293.162.289	-	-
- d'autres émetteurs	1.431.323.497	2.975.633.990	4.263.981.688
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable			
Total des actifs financiers	20.774.658.279	3.855.356.992	4.267.780.086
	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		Total
	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	
Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des Banques centrales et des offices			
des chèques postaux	-	-	184.393
Créances sur les établissements de crédit	-	5.297.137.736	19.005.871.383
Créances sur la clientèle	143.230.254	-	4.368.006.107
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	-	-	2.293.162.289
- d'autres émetteurs	250.000.000	-	8.920.939.175
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable			
Total des actifs financiers	393.230.254	5.297.137.836	34.588.163.447

Au 31 décembre 2010, les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 9.166 millions et un montant de EUR 3.975 millions relatifs à des opérations de reverse repos ou emprunts de titres contre espèces.

Le montant de EUR 5.297.137.736 (sans date de maturité) correspond aux créances sur les établissements de crédit relatives à des opérations de prêts de titres qui n'ont pas de maturité fixée (opérations résiliables avec préavis).

Instruments primaires au 31 décembre 2010
ventilés par échéance

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Catégories d'instruments (passifs financiers)			
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	8.827.830.911	-	-
- à terme ou à préavis	11.506.274.968	297.633.362	9.720.000
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	8.662.108.240	-	-
- à terme ou à préavis	4.759.586.372	2.137.629	3.000.000
Passifs subordonnés	-	25.000.000	40.000.000
Passifs éventuels	-	137.629	-
Crédits confirmés non utilisés	177.325.195	803.741.955	-
Total des passifs financiers	33.933.125.686	1.128.650.575	52.720.000
	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		Total
	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	

Catégories d'instruments (passifs financiers)			
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	-	-	8.827.830.911
- à terme ou à préavis	-	-	11.813.628.330
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	-	-	8.662.108.240
- à terme ou à préavis	-	-	4.764.724.001
Passifs subordonnés	60.000.000	-	125.000.000
Passifs éventuels	-	-	137.629
Crédits confirmés non utilisés	69.746	-	981.136.896
Total des passifs financiers	60.069.746	-	35.174.566.007

Au 31 décembre 2010, les dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 7.657 millions et un montant de EUR 3.003 millions relatifs à des opérations de repos ou prêts de titres contre espèces.

3.1.2 Information sur les instruments financiers dérivés

3.1.2.1 Description des instruments financiers dérivés utilisés

La Banque est engagée dans des opérations sur les instruments suivants: changes à terme, swaps de taux d'intérêt et de devises, options sur devises et credit default swaps.

Conformément à sa politique de gestion des risques de marchés, la Banque couvre systématiquement et en totalité toutes ses opérations sur instruments dérivés.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la Banque n'a pas de position en produits dérivés incluse dans son portefeuille de négociation.

3.1.2.2 Analyse des Instruments financiers dérivés utilisés

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur le niveau d'utilisation des instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation, ventilées en fonction du notionnel et de la durée de vie résiduelle.

Analyse des instruments financiers dérivés utilisés au 31 décembre 2011

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange	342.000.000	306.180.000	493.540.000
Instruments sur devises			
Contrats à terme	16.491.881.853	3.123.213.479	7.100.302

Options**	1.074.197.165	496.834.668	-
Autres***	575.734.169	-	-
Autres instruments			
Credit default swaps	-	-	35.000.000
Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)			
Hors marché boursier			
Catégories d'actifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange	17.158.885	1.158.878.885	
Instruments sur devises			
Contrats à terme	-	19.622.195.634	
Options**	-	1.571.031.833	
Autres***	-	575.734.169	
Autres instruments			
Credit default swaps			35.000.000
TOTAL			22.962.840.521

* Les actifs financiers correspondent aux notionnels des devises à recevoir dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à recevoir dans le cadre d'Instruments sur taux d'intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage».

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2011.

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange	342.000.000	306.180.000	493.540.000
Instruments sur devises			
Contrats à terme	16.473.071.067	3.123.080.914	7.095.509
Options**	1.074.197.165	496.834.668	-
Autres***	575.912.869	-	-
Autres instruments			
Credit default swaps	-	-	35.000.000
Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)			
Hors marché boursier			
Catégories d'actifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange	17.158.885	1.158.878.885	
Instruments sur devises			
Contrats à terme	-	19.603.247.490	
Options**	-	1.571.031.833	
Autres***	-	575.912.869	
Autres instruments			
Credit default swaps			35.000.000
TOTAL			22.944.071.077

* Les passifs financiers correspondent aux notionnels des devises à livrer dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à payer dans le cadre d'Instruments sur taux d'intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage».

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2011.

Analyse des instruments financiers dérivés utilisés au 31 décembre 2010

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Hors marché boursier			
Catégories d'actifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange	482.500.000	-	891.720.000
Instruments sur devises			
Contrats à terme	19.449.384.886	4.495.531.684	-
Options**	162.872.271	-	-
Autres***	1.358.925.358	-	-
Autres instruments			
Credit default swaps	-	-	35.000.000
Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)			
Hors marché boursier			
Catégories d'actifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange		18.092.379	1.392.312.379
Instruments sur devises			
Contrats à terme		-	23.944.916.570
Options**		-	162.872.271
Autres***		-	1.358.925.358
Autres instruments			
Credit default swaps			35.000.000
TOTAL			26.894.026.578

* Les actifs financiers correspondent aux notionnels des devises à recevoir dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des Intérêts à recevoir dans le cadre d'instruments sur taux d'Intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage».

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2010.

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Hors marché boursier			
Catégories d'actifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange	482.500.000	-	891.720.000
Instruments sur devises			
Contrats à terme	19.476.677.794	4.494.848.007	-
Options**	162.872.271	-	-
Autres***	1.358.868.087	-	-
Autres instruments			
Credit default swaps	-	-	35.000.000
Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)			
Hors marché boursier			
Catégories d'actifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats d'échange		18.092.379	1.392.312.379
Instruments sur devises			
Contrats à terme		-	23.971.525.801
Options**		-	162.872.271
Autres***		-	1.358.868.087
Autres instruments			
Credit default swaps			35.000.000
TOTAL			26.920.578.538

* Les passifs financiers correspondent aux notionnels des devises à livrer dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à payer dans le cadre d'Instruments sur taux d'intérêt.

* Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage».

** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre, ventilée par type d'instruments.

Instruments dérivés	2011 (EUR millions)	2010 (EUR millions)
Instruments sur taux d'intérêt		
juste valeur positive	2,3	2,2
juste valeur négative	(47,7)	(46,1)
	<u>(45,4)</u>	<u>(43,9)</u>
Instruments sur devises/or		
juste valeur positive	298,5	293,5
juste valeur négative	(279,5)	(320,1)
	<u>19</u>	<u>(26,6)</u>
Credit default swaps		
juste valeur positive	2,7	0,2
juste valeur négative	-	-
	<u>2,7</u>	<u>0,2</u>

3.2 Risque de crédit

3.2.1 Description du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un tiers ne remplisse pas ses engagements dans les termes qui avaient été fixés. En conséquence, le risque porte non seulement sur les prêts et les titres mais aussi sur les garanties, les engagements, les dépôts interbancaires, les contrats de change à terme, de swaps, les options, etc.

La politique de la Banque en matière de risque de crédit est la suivante:

- les crédits octroyés sont principalement des lignes de découverts utilisées par les fonds d'investissement dans le cadre de limites fixées par rapport à leurs actifs nets. Ces activités de crédit sont encadrées par des Directives et des décisions des organes compétents: Comité des Risques et de la Conformité de la Banque et Directions spécialisées de la maison mère;

- aucun crédit significatif n'est accordé à des établissements de crédit n'appartenant pas au Groupe, à l'exception des créances relatives aux opérations de prêts de titres et de prises en pension;

- des limites par contrepartie sont établies et suivies par la Direction des Risques;

- les engagements de crédits sont garantis par des clauses de compensation de comptes et de nantissement des portefeuilles titres des clients.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la Banque n'a identifié aucune créance douteuse sur la clientèle ou sur des établissements de crédit.

3.2.2 Mesure de l'exposition au risque de crédit

Pour les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, la valeur notionnelle du contrat ne traduit pas le degré maximal d'exposition au risque. Aussi, la Banque calcule le risque de crédit afférent aux instruments dérivés sur la base de la valeur déterminée en application de la méthode de l'évaluation au prix de marché décrite aux points 371 à 375 de la partie VII de la circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée.

Les tableaux ci-dessous indiquent le degré d'exposition de la Banque au risque de crédit en fonction des montants notionnels, du montant équivalent risque et de l'exposition nette au risque en tenant compte des sûretés éventuelles.

Risque de crédit relatif aux instruments dérivés hors marché boursier au 31 décembre 2011

Catégorie d'instruments	Montants notionnels*	Montants équivalent - risque	Garanties	Exposition nette au risque
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2)-(3)
Contrats sur taux d'intérêt distinct par maturité	1.158.878.885	5.067.367	-	5.067.367
Contrats sur taux de change*	19.622.195.634	656.090.051	-	656.090.051
Contrats sur options sur devises	1.571.031.833	38.986.001	-	38.986.001
Total	<u>22.352.106.352</u>	<u>700.143.419</u>	-	<u>700.143.419</u>

* Au 31 décembre 2011, conformément à la circulaire CSSF 10/475 du 20 juillet 2010, les contrats à terme ayant une échéance initiale inférieure à 14 jours sont repris.

Risque de crédit relatif aux instruments dérivés hors marché boursier au 31 décembre 2010

Catégorie d'instruments	Montants notionnels*	Montants équivalent - risque	Garanties	Exposition nette au risque
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2)-(3)
Contrats sur taux d'intérêt distinct par maturité	1.392.312.379	47.810.829	-	47.810.829
Contrats sur taux de change*	23.944.916.570	613.571.138	-	613.571.138
Contrats sur options sur devises	162.872.271	1.635.647	-	1.635.647
Total	25.500.101.220	663.017.614	-	663.017.614

* Au 31 décembre 2010, conformément à la circulaire CSSF 10/475 du 20 juillet 2010, les contrats à terme ayant une échéance initiale inférieure à 14 jours sont repris.

3.2.3 Concentration du risque de crédit

Les tableaux ci-dessous indiquent la concentration du risque de crédit par secteur géographique et par secteur économique.

Concentration géographique (en EUR)

Concentration géographique au 31 décembre 2011

Zone géographique (par pays ou par zone)	Crédits et autres éléments de bilan *	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Union Européenne	30.632.492.305	1.327.340.204	18.641.295.509
Hors Union Européenne	5.803.746.979	102.154.279	3.086.729.166
Suisse	22.664.943	-	1.234.815.846
Total	36.458.904.227	1.429.494.483	22.962.840.521

* comprend l'ensemble des avoirs et créances de la Banque ainsi que les obligations, les actions et autres valeurs mobilières de la Banque au 31 décembre 2011.

Concentration géographique au 31 décembre 2010

Zone géographique (par pays ou par zone)	Crédits et autres éléments de bilan *	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Union Européenne	26.328.533.332	836.798.436	22.716.984.074
Hors Union Européenne	8.258.947.387	146.335.290	3.945.178.566
Suisse	682.728	-	231.863.938
Total	34.588.163.447	983.133.726	26.894.026.578

* comprend l'ensemble des avoirs et créances de la Banque ainsi que les obligations, les actions et autres valeurs mobilières de la Banque au 31 décembre 2010.

Concentration par secteur économique (en EUR)

Concentration par secteur économique au 31 décembre 2011

Secteur économique	Crédits et autres éléments de bilan	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Autres intermédiaires financiers	362.776.242	1.064.394	468.418.630
Établissements de crédit	31.734.232.402	1.301.500.000	14.885.678.433
États	732.163.531	-	-
OPCV	3.593.766.413	126.930.089	7.608.074.962
Autres	35.965.639	-	668.496
Total	36.458.904.227	1.429.494.483	22.962.840.521

Concentration par secteur économique au 31 décembre 2010

Secteur économique	Crédits et autres éléments de bilan	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Autres intermédiaires financiers	189.249.249	2.066.577	341.846.189
Établissements de crédit	27.926.995.051	800.000.000	16.351.790.260
États	2.293.162.289	-	-

OPCV	162.426.148	181.067.149	10.088.243.808
Autres	16.330.710	-	112.142.322
Total	34.588.163.447	983.133.726	26.894.026.578

3.3 Risques de marché

La politique de la Banque est de ne pas être exposée significativement à des risques de marché. Les positions en devises et taux d'intérêt hors portefeuille propre de la Banque font l'objet d'une couverture systématique.

Le portefeuille titres de la Banque est essentiellement composé d'obligations cotées émises par des établissements de crédit de la zone A.

Note 4. Caisse, Avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux. Conformément aux exigences de la Banque Centrale Européenne, la Banque Centrale du Luxembourg a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 1999, un système de réserves obligatoires auquel sont soumis tous les établissements de crédit luxembourgeois. Le montant de la réserve obligatoire à maintenir par la Banque auprès de la Banque Centrale du Luxembourg s'élève en moyenne à EUR 204.690.162,84 pour la période du 12 décembre 2011 au 17 janvier 2012. Le montant de la réserve peut être constitué en moyenne au cours de la période donnée. La réserve peut varier d'un jour à l'autre selon la situation de trésorerie de la Banque. Au 31 décembre 2011, le montant de la réserve est de EUR 0.

Note 5. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe. Le montant des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe venant à échéance dans l'année qui suit la clôture du bilan s'élève à EUR 11.882.506.421 (2010: EUR 6.700.119.776).

Au 31 décembre 2011, le montant des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe considérées comme immobilisations financières s'élève à EUR 3.064.168.975 (2010: EUR 1.047.100.000).

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe considérées comme immobilisations financières s'élève à EUR 2.980.438.550 (2010: EUR 1.031.542.365).

Note 6. Valeurs mobilières.

6.1 Valeurs mobilières cotées et non cotées

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les valeurs mobilières peuvent être présentées comme suit selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle:

	Titres cotés		Titres non cotés	
	2011	2010	2011	2010
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	7.204.635.435	10.167.001.464	10.303.811.913	1.047.100.000
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	11.553.070	-	105.760	100
Participations	-	-	30.251	30.251
Parts dans des entreprises liées	-	-	19.516.067	10.739.934
	7.216.188.505	10.167.001.464	10.323.463.991	1.057.870.285

Au 31 décembre 2011, le portefeuille des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe détenu par la Banque inclut des titres empruntés auprès de Clearstream pour un montant de EUR 731.866.968 (2010: EUR 2.285.413.928).

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable détenues par la Banque au 31 décembre 2011 pour EUR 11.553.070 (2010: EUR —) sont des titres empruntés dans le cadre de l'activité prêts/emprunts de titres.

6.2 Amortissement des agios des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille

L'agio, résultant de l'acquisition, à un prix supérieur au prix de remboursement, d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est amorti et pris en charge au compte de profits et pertes sous le poste «intérêts et charges assimilées» en fonction de la période restant à courir jusqu'à l'échéance du titre en question. Au 31 décembre 2011, le montant de l'amortissement de cette différence s'élève à EUR 2.956.240 (2010: EUR 4.656.093).

Note 7. Participations et Parts dans des entreprises liées. Au 31 décembre 2011, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 20% du capital se présente comme suit:

Nom	Siège	Valeur Comptable	Quote-part capital	Capitaux propres 31/12/11	Dont résultat au 31/12/11
Partinvest S.A	Luxembourg	2.652.666	100%	29.620.997*	15.788.813*
Fastnet Belgium S.A.	Belgique	8.987.290	100%	17.992.092*	2.622.127*
Fastnet Netherlands S.A.	Pays-Bas	3.889.261	100%	6.472.838*	388.525*
Fastnet Ireland	Irlande	3.875.098	100%	3.259.069*	673.531*
CACEIS Hong Kong Ltd	Hong Kong	99.493	20%	519.178*	20.806*

* sur base des comptes non audités

De l'avis du Conseil d'Administration, les parts dans Fastnet Ireland ne nécessitent pas de correction de valeur.

La Banque ne détient ni participations, ni parts dans des entreprises liées dans des établissements de crédit aux 31 décembre 2011 et 2010.

En juillet 2011, la Banque a racheté les 47,84% du capital de Fastnet Belgium S.A. jusque là détenu par BGL BNP Paribas pour un montant de EUR 8.331.844.

En mai 2011, la Banque a cédé 80% de sa participations dans CACEIS Hong Kong Ltd pour un montant de HKD 4.000.000 à la société Partinvest S.A pour 20%, à CACEIS Bank Paris pour 20%, à CACEIS Fastnet Paris pour 20% et au Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Hong Kong pour 20%.

En décembre 2011, la Banque a racheté les 47,84% du capital de Fastnet Netherlands S.A. à BGL BNP PARIBAS, pour un montant de EUR 3.096.678. Le prix de cession se compose d'un prix de base de EUR 2.910.803 calculé sur les 47,84% de la valeur comptable nette au 31 décembre 2010 de Fastnet Netherlands et d'un prix d'ajustement correspondant à une quote-part de 47,8% du résultat net au 31 décembre 2011 de la société.

Bien que la Banque ait comptabilisé ce prix d'ajustement à hauteur de EUR 185.875 sur base du résultat net au 31 décembre 2011 non audité, le paiement interviendra au plus tard le 31 mars 2012; en effet une modification du prix d'ajustement pourrait intervenir suite à l'audit des comptes de Fastnet Netherlands S.A..

Note 8. Immobilisations financières. Les mouvements des immobilisations financières au cours de l'exercice peuvent être résumés comme suit:

	Obligations	Participations	Parts dans des entreprises liées	Total des immobilisations financières
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2011	1.047.100.000	30.251	10.739.934	1.057.870.185
Entrées	2.017.068.975	-	11.428.522	2.028.497.497
Sorties	-	-	(2.652.389)	(2.652.389)
Valeur brute au 31 décembre 2011	3.064.168.975	30.251	19.516.067	3.083.715.293
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2011	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2011	3.064.168.975	30.251	19.516.067	3.083.715.293

Note 9. Actifs incorporels. Les mouvements des actifs incorporels peuvent être résumés comme suit:

	2011	2010
Valeur brute au début de l'exercice	20.787.929	18.229.791
Fusion Fastnet Luxembourg - Reprise des immobilisations incorporelles au 1 ^{er} janvier 2011*	3.043.457	-
Entrées	5.332.777	6.576.310
Sorties	(6.140.118)	(4.018.172)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	23.024.045	20.787.929
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(12.084.599)	(10.952.543)
Fusion Fastnet Luxembourg - Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2011*	(1.868.602)	-
Dotations de l'exercice	(6.200.366)	(5.115.228)
Reprises/utilisations de l'exercice	6.138.163	4.018.172
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	(14.015.404)	(12.084.599)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	9.008.641	8.703.330

*Les immobilisations incorporelles de Fastnet Luxembourg ont été transférées dans les comptes de CACEIS Bank Luxembourg suite à la fusion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Note 10. Actifs corporels. Les mouvements des actifs corporels peuvent être résumés comme suit:

	2011		Total actifs corporels
	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage, mobilier et matériel informatique	
Valeur brute au début de l'exercice	3.355.163	4.726.369	8.081.532
Fusion Fastnet Luxembourg - Reprise des immobilisations corporelles	3.159.930	3.064.799	6.224.729

au 1 ^{er} janvier 2011*			
Entrées	255.207	272.892	528.099
Sorties	-	(1.695.273)	(1.695.273)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	6.770.300	6.368.787	13.139.087
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(1.480.720)	(2.935.691)	(4.416.411)
Fusion Fastnet Luxembourg - Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2011	(781.099)	(1.443.962)	(2.225.061)
Dotations de l'exercice	(684.671)	(1.051.185)	(1.735.856)
Reprises/utilisations de l'exercice	-	1.685.498	1.685.498
Reprise de la provision forfaitaire	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	(2.946.490)	(3.745.340)	(6.691.830)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	3.823.810	2.623.447	6.447.257
	2010		
	Installations techniques et machines	Autres installations, outil/age, mobilier et matériel informatique	Total actifs corporels
Valeur brute au début de l'exercice	2.927.458	5.914.057	8.841.515
Fusion Fastnet Luxembourg - Reprise des immobilisations corporelles au 1 ^{er} janvier 2011*	-	-	-
Entrées	427.705	664.910	1.092.615
Sorties	-	(1.852.598)	(1.852.598)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	3.355.163	4.726.369	8.081.532
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(1.150.645)	(3.885.975)	(5.036.620)
Fusion Fastnet Luxembourg - Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2011	-	-	-
Dotations de l'exercice	(331.164)	(903.556)	(1.234.720)
Reprises/utilisations de l'exercice	-	1.852.598	1.852.598
Reprise de la provision forfaitaire	1.089	1.242	2.331
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	(1.480.720)	(2.935.691)	(4.416.411)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1.874.443	1.790.678	3.665.121

* Les immobilisations corporelles de Fastnet Luxembourg ont été transférées dans les comptes de CACEIS Bank Luxembourg suite à la fusion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Note 11. Autres actifs. Au 31 décembre, ce poste se compose des éléments suivants:

	2011	2010
Actifs du plan de pension*	787.212	425.388
Valeurs à recevoir à court terme	5.230.325	11.815.693
Primes d'options achetées**	18.752.624	352.045
	<u>24.770.161</u>	<u>12.593.126</u>

* Une partie de la variation entre 2010 et 2011 provient de l'absorption de Fastnet Luxembourg. Au 1^{er} janvier 2011, le poste «Actifs du plan de pension» de Fastnet Luxembourg s'élevait à EUR 368.932.

** L'augmentation par rapport à 2010 est à mettre en relation avec l'accroissement de l'activité de «FX Prime Brokerage».

Note 12. Créances et Dettes sur des entreprises liées.

Actifs	2011	2010
Créances sur les établissements de crédit	7.811.541.981	7.457.751.481
Créances sur la clientèle	330.533.594	150.441.772
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	11.488.408.933	3.674.214.394
	<u>19.630.484.508</u>	<u>11.282.407.647</u>
Passifs	2011	2010
Dettes envers les établissements de crédit	15.485.095.977	10.677.168.072

Dettes envers la clientèle	51.448.857	55.608.374
Passifs subordonnés	305.000.000	125.000.000
	<u>15.841.544.834</u>	<u>10.857.776.446</u>

Conformément au point 24 de la partie 1.2 de la circulaire CSSF 10/475, modifiant la circulaire CSSF 06/273 et dans la mesure où la Banque, ses filiales, sa maison mère et les filiales de sa maison mère sont incluses dans une même surveillance sur une base consolidée, au sens de la directive 2006/48/CE, la CSSF a communiqué à la Banque qu'elle renonçait à prendre en considération, pour les besoins du calcul des limites des grands risques définies au point 7 de la partie 1.2 de la circulaire CSSF susmentionnée, les risques pris par la Banque à l'égard de ses filiales, de sa maison mère et des filiales de sa maison mère à partir du 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, les expositions exemptées de la Banque sur ses filiales, sa maison mère et les filiales de sa maison mère se décomposent comme suit:

Noms des parties liées	Expositions exemptées
Maison mère	
Crédit Agricole Paris	6.888.007.669
CACEIS BANK Paris	865.649.407
CACEIS S.A. HOLDING Paris	308.817.915
	<u>8.062.474.991</u>
Filiales maison mère	
CACIB Paris	1.902.138.651
CASA London (Succursale)	503.064.958
CNCA Paris	785.949.119
CACEIS BANK Germany	540.618.208
CACIB NY	373.362.760
CACIB London	244.586.599
CASA Geneve	22.114.380
CACIB Prague	5.622.988
CACIB Hungary	4.641.109
CACIB Madrid	81.992
CASA IRELAND	71.585
CAI	57.936
CACIB MADAGASCAR	1.415
	<u>5.382.311.700</u>
Filiales CACEIS Bank Luxembourg	
INVESTOR SERVICES HOUSE	19.755.704
CACEIS Belgium	8.987.290
PARTINVEST SA	4.752.159
CACEIS Netherlands	4.139.261
CACEIS Ireland	3.995.098
CACEIS HK LTD	107.832
	<u>41.737.344</u>

Note 13. Positions en devises.

	2011	2010
Montant global d'éléments d'actif libellés en devises autres que l'euro	1.617.106.317	1.957.653.933
Montant global d'éléments de passif libellés en devises autres que l'euro	3.640.730.066	4.086.898.251

Note 14. Autres passifs. Ce poste se compose des éléments suivants:

	2011	2010
Valeurs à payer à court terme	6.477.484	4.052.425
Créanciers divers*	23.525.836	18.275.237
Primes d'options vendues**	18.752.624	352.045
Créanciers privilégiés	2.331.522	1.411.082
Engagements de pension en faveur du personnel	9.287.927	4.571.756
	<u>60.375.393</u>	<u>28.662.545</u>

Les passifs de la société Fastnet Luxembourg ont été transférés dans la Banque avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, une partie des variations entre 2010 et 2011 proviennent de la fusion.

* Ce montant est notamment constitué d'une dette de EUR 17.104.465 liée principalement à une opération d'optimisation fiscale logée dans la société Partinvest S.A. qui fait partie du périmètre d'intégration fiscale de CACEIS Bank Luxembourg.

** L'augmentation par rapport à 2010 est à mettre en relation avec l'accroissement de l'activité de «FX Prime Brokerage».

Note 15. Autres provisions. La Banque a constitué, dans le cadre de ses activités, une provision pour erreurs opérationnelles d'un montant de EUR 7,4 millions au 31 décembre 2011 (2010: EUR 4,3 millions) ainsi qu'une provision pour risques déterminés d'un montant de EUR 9,3 millions au 31 décembre 2011 (2010: EUR 0,9 million). Une partie des variations entre 2010 et 2011 est expliquée par le transfert des provisions pour erreurs opérationnelles et risques déterminés de Fastnet Luxembourg dans la Banque. Les soldes de provisions transférés au 1^{er} janvier 2011 s'élèvent à EUR 4,1 millions pour les erreurs opérationnelles et à EUR 6,9 millions pour les risques déterminés.

Le poste «Provisions: autres provisions» se compose également d'une provision pour frais de personnel à payer d'un montant de EUR 16,4 millions (2010: EUR 7,6 millions). L'augmentation de cette provision s'explique par la fusion avec la société Fastnet Luxembourg. La Banque a également constitué des provisions pour rétrocessions et autres charges à payer d'un montant de EUR 6,2 millions (2010: EUR 6,8 millions).

Note 16. Passifs subordonnés. Au 31 décembre 2011, le poste comprend les emprunts subordonnés suivants:

Période	Devise	Nominal	Taux
30 avril 2007 au 30 avril 2012	EUR	40.000.000	EURIBOR (6 mois) + 0,28%
31 mars 2008 au 29 mars 2018	EUR	35.000.000	EURIBOR (3 mois) + 2,00%
31 décembre 2010 au 31 décembre 2020	EUR	25.000.000	EURIBOR (6 mois) + 1,90%
31 octobre 2011 au 29 octobre 2021	EUR	125.000.000	EURIBOR (3 mois) + 4,00%
31 août 2011 au 31 août 2021	EUR	80.000.000	EURIBOR (6 mois) + 4,20%

Pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011, la charge d'intérêt se rapportant aux emprunts subordonnés s'élève à EUR 6.008.494 (2010: EUR 1.785.998).

Note 17. Postes spéciaux avec quote-part de réserves. Aux 31 décembre 2011 et 2010, ce poste est constitué des plus-values de réinvestissement réalisées suite à la cession de trois participations au cours du premier semestre 2003 pour un montant de EUR 537.857 dégageant une plus-value de réinvestissement à hauteur de EUR 339.669 suivant l'application des articles 53 et 54 de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

Note 18. Capital souscrit. Au 31 décembre 2011, le capital souscrit de la Banque s'élève à EUR 292.000.000 (2010: EUR 217.000.000) représenté par 18.000 actions sans désignation de valeur nominale toutes intégralement libérées. Le capital autorisé non inclus le capital souscrit est fixé à EUR 60.000.000.

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2011 sont décrites en Note 21.

Note 19. Réserves.

19.1 Réserve légale

Conformément à la législation en vigueur, la Banque doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à un minimum de 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital souscrit. La distribution de la réserve légale n'est pas permise. Au 31 décembre 2011, la réserve légale s'élève à EUR 20.904.507 (2010: EUR 16.041.026).

19.2 Réserve spéciale et autres réserves

La Banque a réduit la charge de l'Impôt sur la Fortune («IF») en accord avec la législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Banque a décidé d'affecter en réserves indisponibles (poste «autres réserves»), un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'IF. Lors de la fusion, la Banque a constitué dans ses livres les réserves IF de la société Fastnet Luxembourg pour les années 2006 à 2010. Au 31 décembre 2011, le montant total de la réserve spéciale pour l'IF s'élève à EUR 23.812.450 (2010: EUR 18.355.450) pour la Banque et à EUR 1.136.525 pour la société absorbée.

Un montant de EUR 13.761.496 est également affecté en autres réserves au 31 décembre 2011 (2010: EUR 12.932.646),

Note 20. Primes de fusion. Le 1^{er} juillet 2011, la Banque a fusionné avec la société Fastnet Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Les actifs et les passifs de la société absorbée, basés sur les comptes annuels approuvés et audités, établis à la date du 31 décembre 2010 ont été transférés dans la Banque. La fusion a généré une prime de fusion de EUR 11.237.741 présentée dans les capitaux propres.

Note 21. Variation des capitaux propres. La variation des capitaux propres de la Banque s'analyse comme suit:

Capital souscrit	Réserves	Résultats reportés**	Acompte sur dividendes	Primes de fusion	Résultat de l'exercice***
------------------	----------	----------------------	------------------------	------------------	---------------------------

Situation au						
31 décembre 2010	217.000.000	47.329.122	5.448.347	(50.000.000)	-	97.269.622
Dotation à la réserve						
légale	-	4.863.481	-	-	-	(4.863.481)
Dotation aux autres						
réserves	-	7.422.375	-	-	-	(7.422.375)
Report à nouveau	-	-	(16.234)	-	-	16.234
Dividende payé*	25.000.000	-	-	50.000.000	-	(85.000.000)
Acompte sur						
dividende 2011**	50.000.000	-	-	(50.000.000)	-	-
Primes de fusion	-	-	-	-	11.237.74	-
Résultat de						
l'exercice clos au						
31 décembre 2011	-	-	-	-	-	96.176.511
Situation au						
31 décembre						
2011	292.000.000	59.614.978	5.432.113	(50.000.000)	11.237.741	96.176.511

* Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011, il a été décidé de verser un dividende de EUR 85 millions, dont EUR 50 millions distribués en actions. EUR 50 millions avaient déjà été mis à disposition au cours de l'exercice écoulé sous forme d'acompte sur dividendes par décision du Conseil d'Administration du 29 novembre 2010. Un dividende complémentaire de EUR 35 millions a donc été versé à hauteur de EUR 25 millions sous forme d'augmentation de capital sans émission d'actions nouvelles et de EUR 10 millions en numéraire.

"Le Conseil d'Administration de CACEIS Bank Luxembourg du 8 novembre 2011 a décidé de verser un acompte sur dividendes d'un montant de EUR 50 millions entièrement versé en actions sur base des résultats arrêtés au 30 septembre 2011. Le Conseil d'Administration a statué sur l'augmentation de capital social sans émission d'actions nouvelles à concurrence de EUR 50 millions.

*** Il existe une différence de EUR 1, due aux arrondis, au niveau des résultats reportés aux 31 décembre 2011 et 2010 par rapport au passif du bilan.

*** L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 avril 2011 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 telle que détaillée ci-dessus.

Note 22. Passifs éventuels et Engagements.

22.1 Passifs éventuels

Au 31 décembre, la Banque est engagée dans les opérations de hors-bilan suivantes:

	2011	2010
Cautionnement et actifs donnés en garantie	1.581.500	137.629
- à l'égard de tiers	1.581.500	137.629

22.2 Engagements

Au 31 décembre, la Banque est engagée dans les types d'opérations suivants:

	2011	2010
Montants à libérer*	-	1.859.201
- à l'égard d'entreprises liées		1.859.201
Crédits confirmés, non utilisés	1.427.912.983	981.136.896
- à l'égard d'entreprises liées	1.300.982.894	800.069.746
- à l'égard de tiers	126.930.089	181.067.150
	1.427.912.983	982.996.097

* Au 31 décembre 2011, la Banque n'a plus d'engagement correspondant au montant à libérer du capital souscrit de la société Fastnet Luxembourg. Ce montant a été déduit de l'actif net apporté de la société absorbée lors du calcul de la prime de fusion.

Note 23. Services de gestion et de représentation. Au cours des exercices 2011 et 2010, la Banque a fourni à des tiers institutionnels des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants:

- conservation et administration de valeurs mobilières;
- représentation fiduciaire;
- fonctions d'agent.

Note 24. Compte de profits et Pertes.

24.1 Autres charges d'exploitation

Ce poste se compose des éléments suivants:

	2011	2010
Dotations aux provisions*	3.500.000	817.124
Autres charges	634.145	492.057
	<u>4.134.145</u>	<u>1.309.181</u>

* En 2011, la Banque a doté une provision de EUR 1.500.000 pour frais juridiques, consultance et réaménagements mobilier et Immobilier et une provision de EUR 2.000.000 pour couvrir un risque potentiel de nature fiscale en Corée.

La Banque n'a pas doté de provision pour erreurs opérationnelles en 2011 (voir Note 15).

24.2 Autres produits d'exploitation

Ce poste se compose des éléments suivants:

	2011	2010
Reprises de provisions*	1.705.106	865.016
Autres produits**	13.442.438	38.652.408
	<u>15.147.544</u>	<u>39.517.424</u>

* En 2011, ce poste enregistre une reprise de provision pour erreurs opérationnelles de EUR 633.333 constituée lors d'exercices précédents et une reprise de provision pour divers risques déterminés pour un montant de EUR 1.071.773, provisions devenues sans objet.

** Les autres produits comprennent notamment des refacturations au titre de prestations effectuées par la Banque pour le compte d'entreprises liées, pour un montant de EUR 8,5 millions au 31 décembre 2011 (2010: EUR 35,9 millions). La diminution des autres produits d'exploitation est expliquée par la fusion de la Banque et de la société Fastnet Luxembourg. La société Fastnet Luxembourg représentait la partie la plus importante des produits provenant des refacturations au titre de prestations effectuées par la Banque pour le compte d'entreprises liées.

24.3 Impôts

La Banque est soumise aux impôts sur le revenu, le capital et la fortune nette. Les provisions fiscales sont incluses dans le poste «Provisions pour impôts» et sont présentées nettes dans avances payées.

Note 25. Données relatives au personnel et aux dirigeants.

25.1 Personnel employé

Le personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'est élevé à:

Catégories	2011	2010
Direction	12	9
Cadres	214	171
Employés	<u>658</u>	<u>223</u>
Total	<u>884</u>	<u>403</u>

La variation du personnel employé entre 2010 et 2011 est expliquée par la fusion de la Banque et de la société Fastnet Luxembourg.

25.2 Rémunérations, engagements de pension, crédits et avances accordés aux membres des organes dirigeants

Les rémunérations, crédits et avances accordés aux membres des organes dirigeants, ainsi que les engagements de pension à l'égard d'anciens membres des organes dirigeants, peuvent se résumer comme suit au 31 décembre:

	Rémunérations	Engagements de pension	Crédits et avances
2011 Organes d'administration	-	-	-
2011 Organes de direction	1.949.535*	229.091**	-
2010 Organes d'administration	-	-	-
2010 Organes de direction	1.387.039	651.572	-

* Variation 2010/2011 expliquée par une réorganisation du Comité de Direction suite à la fusion de la Banque et de la société Fastnet Luxembourg.

** Variation 2010/2011 expliquée par l'échéance de l'engagement que la Banque avait en commun avec CAL Private Bank pour un ex-dirigeant de la Banque.

25.3 Pension

La Banque a mis en place un système de pension complémentaire par lequel elle est engagée vis-à-vis de ses salariés. Cet engagement fait par ailleurs l'objet d'une réassurance qui couvre l'intégralité de l'engagement.

Le coût de pension relatif aux membres actuels des organes de direction pour l'exercice 2011 est de EUR 82.858 (2010: EUR 56.319). En 2011, le Comité de Direction a été réorganisé suite à la fusion de la Banque et de la société Fastnet Luxembourg.

Note 26. Système de garantie mutuelle des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Tous les établissements de crédit au Luxembourg sont membres de l'association sans but lucratif «Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg» (AGDL).

L'objet exclusif de l'AGDL est l'établissement d'un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et des créances résultant d'opérations d'investissement effectués par des personnes physiques auprès de membres de l'AGDL, sans distinction de nationalité ou de résidence, par des sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre État membre de l'Union Européenne, d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que par des sociétés de dimension comparable relevant du droit d'un autre État membre de l'Union Européenne.

L'AGDL rembourse au déposant le montant de ses dépôts en argent garantis et à l'investisseur le montant de sa créance garantie avec un maximum fixé à la contre-valeur en toutes monnaies de EUR 100.000 par dépôt en argent garanti et de EUR 20.000 par créance garantie résultant d'opérations d'investissement autre que celle portant sur un dépôt en argent.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la Banque n'a pas constitué de provisions à ce titre.

En outre, du fait que la Banque ne collecte pas de dépôts de la clientèle privée, sa part dans l'indemnisation des déposants des trois banques islandaises établies à Luxembourg, conformément au dispositif décrit ci-dessus, a été fixée par l'AGDL à zéro.

Note 27. Honoraires d'audit. Au regard des prescriptions légales, la présentation de la synthèse des prestations assurées par le contrôleur légal des comptes, Ernst & Young, et des membres de son réseau est la suivante:

	2011	2010
Révision légale et contractuelle des comptes	265.305	234.169
Autres services	490.314	131.543
	<u>755.619</u>	<u>365.712</u>

L'augmentation des frais liés aux autres services est principalement expliquée par les prestations précédemment facturées à la société Fastnet Luxembourg.

Comptes annuels au 31 décembre 2010,

Rapport de gestion et Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Rapport de gestion du conseil d'administration

Dans le cadre du partenariat entre les Groupes Crédit Agricole et Caisse d'Épargne dans les Métiers des Services Financiers aux Institutionnels, CACEIS Bank Luxembourg S.A. est devenue le 1^{er} juillet 2005 une filiale à 100 % de CACEIS S.A.S.

Suite au rapprochement réalisé en novembre 2006 des activités de banque d'investissement des Groupes Banques Populaires et Caisse d'Épargne avec la création de NATIXIS S.A., notre maison-mère est détenue par les Groupes Crédit Agricole et NATIXIS.

Le 30 juin 2009, Crédit Agricole SA a racheté 35% du capital et des droits de vote de CACEIS S.A.S. à NATIXIS et CACEIS S.A.S. a adopté une nouvelle dénomination sociale: CACEIS S.A. À l'issu de la transaction, Crédit Agricole S.A. détient désormais 85% du capital de CACEIS S.A. (au lieu de 50% précédemment) et en assure ainsi le contrôle exclusif. NATIXIS conserve 15% du capital.

1. Évolution de l'organisation interne et des affaires. Pierre Cimino a été nommé Administrateur-Délégué de CACEIS Bank Luxembourg S.A. (ci-après «CACEIS BL») en remplacement de José-Benjamin Longrée avec effet au 1^{er} juillet 2010.

José-Benjamin Longrée avait été promu cet été, «Directeur général adjoint du groupe CACEIS», avant de quitter ses fonctions «pour raisons personnelles» en novembre 2010.

À la suite du rachat du Groupe Fortis par le Groupe BNP Paribas, BGL-BNP Paribas a décidé de procéder au transfert des fonds Fortis administrés par Fastnet Luxembourg, vers le Groupe BGL-BNP Paribas Luxembourg. Il convient de préciser que ce transfert des fonds a été accompagné de celui de 114 personnes de Fastnet Luxembourg vers BNP Paribas Securities Services Luxembourg (ci-après «BPSS»), avec effet au 1^{er} novembre 2010.

Cette opération s'est accompagnée du rachat par CACEIS BL des parts détenues par BGL-BNP Paribas Luxembourg dans Fastnet Luxembourg équivalent à environ 48% du capital, avec effet au 31 décembre 2010.

La Banque offre à sa clientèle institutionnelle des prestations spécialisées de banque depositaire, de conservation, d'administration de fonds, de tenue de registres auxquels s'ajoute l'offre de produits de la salle des marchés.

Après deux années d'une crise majeure, la situation économique et financière s'améliore progressivement et le fonctionnement des marchés se normalise. L'exercice écoulé a été marqué par une reprise sensible de la croissance des actifs en administration de fonds et surtout en conservation. Le dynamisme commercial, qui ne s'est pas démenti en 2010, a contribué largement à cette reprise avec la création de 304 nouvelles structures pour un total de 13.3 milliards d'euros.

Les actifs en conservation et sous administration au 31 décembre 2010 se sont donc établis respectivement à 227 milliards d'euros (+ 15 % sur l'exercice) et à 155 milliards d'euros (+ 5 % sur l'exercice) malgré le transfert de 9.8 milliards d'euros vers BPSS sur novembre et décembre 2010.

L'engagement du Groupe CACEIS («le Groupe») visant à fidéliser la clientèle et à organiser une prospection ciblée et coordonnée avec les entités des Groupes Crédit Agricole et Caisses d'Épargne et Banque Populaires, et en développant des produits à valeur ajoutée (support à la distribution paneuropéenne des fonds, expertise en matière de produits de gestion alternative...etc.) a permis à CACEIS BL de minimiser les effets de la crise et d'être prêt pour bénéficier de la reprise.

Dans un contexte de retour des marchés financiers à un fonctionnement normal, nos activités de trésorerie au sens large ont enregistré en 2010, comme lors des précédents exercices, une excellente performance. L'impact de l'évolution des marchés de taux et de l'arrivée à maturité de positions rentables constituées au plus fort de la crise financière ont été en partie compensés par la hausse de la liquidité grâce notamment à la poursuite du développement des opérations sur titres (notamment le Securities Lending) générant de la liquidité (opérations conclues contre du cash collatéral).

C'est donc le soutien de notre Groupe et à la solidité de notre «business model» qui expliquent le niveau des résultats de CACEIS BL en 2010 qui approchent le record de 2009 sans l'apport de la manne de la trésorerie comme l'an dernier.

Nos équipes se sont efforcées, avec succès, de poursuivre l'amélioration de la qualité des services offerts. Ainsi, les activités de banque dépositaire, de conservation, d'administration, d'agent de transfert ont été, à nouveau, certifiées SAS 70 Type 2 ainsi que, pour la première fois, le département «Private Equity & Real Estate». Il faut également souligner que notre filiale d'Administration de fonds, Fastnet Luxembourg, désormais détenue à 100%, reste certifiée ISO 9001 en 2010.

L'externalisation de certaines activités informatiques à des prestataires de qualité bénéficiant du label de «PSF», la production à CSC et l'infrastructure à Steria, permet de bénéficier à la fois de la meilleure technologie possible et de l'expertise de professionnels du secteur. C'est une garantie essentielle de qualité et de sécurité dans nos métiers pour lesquels l'efficacité technique est primordiale. CACEIS BL conserve, bien évidemment, la gouvernance pleine et entière de l'ensemble des fonctions outsourcées.

Par ailleurs, d'importants investissements informatiques ont été réalisés en 2010 afin de poursuivre l'amélioration les différentes plates-formes techniques (Custody, GP3, Kondor +, CLS) et du reporting clients (OLIS) visant à doter CACEIS BL des meilleurs standards du marché. Au niveau du custody plus particulièrement, CACEIS BL a migré en 2010 sur une plateforme groupe dans le cadre d'un projet dénommé «LISTA», permettant d'assurer un traitement homogène et performant des opérations de conservation et de règlements/livraisons pour le compte de sa clientèle et de son compte propre.

CACEIS Bank Luxembourg Dublin Branch, succursale de CACEIS BL (ci-après la «Dublin Branch») est établie depuis 10 ans. La Dublin Branch est active dans le domaine de la conservation et permet à nos clients irlandais d'accéder à l'offre globale du Groupe CACEIS BL. Fin 2010, les encours conservés atteignent 2 909 millions d'euros et le résultat net de la Dublin Branch s'élève à -293 milliers d'euros.

2. Informations sur le contrôle interne.

2.1. Stratégie d'utilisation d'instruments financiers

Au 31 décembre 2010, la Banque est engagée de façon limitée dans des opérations pour le compte de sa clientèle sur les instruments suivants: changes à terme et swaps de taux et de devises.

L'activité de Forex Prime Brokerage (ci-après «FPB») destinée à sa clientèle lancée en 2007 a connu une diminution de sa volumétrie en 2010. Ainsi, au 31 décembre 2010, les encours traités dans le cadre du FPB s'élèvent à 2.04 milliards d'euros en changes à terme et 0.163 milliards d'euros en options avant compensation répartis sur 3 fonds actifs contre 4 au 31 décembre 2009.

La Banque détient un portefeuille de négociation de faible montant et, en l'absence de risques de marché significatifs, est soumise au ratio de solvabilité simplifié au 31 décembre 2010.

La Banque n'est pas active sur les marchés des dérivés de crédit. La Banque ne détient qu'un CDS acquis dans le but de couvrir une position titres du portefeuille de placement d'un montant de 35 millions d'euros.

Les informations quantitatives sur les instruments financiers figurent dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010.

2.2. Politique et pratiques en matière de gestion des risques

La refonte des procédures et outils démarrée en 2005, est finalisée depuis 2008. La stratégie inhérente aux risques CACEIS est validée par son conseil de surveillance. Les méthodologies de notation CACEIS définies en 2006 sont systématiquement adaptées en fonction des évolutions prudentielles et réglementaires.

2.2.1. Le Comité des Risques et de la Conformité

Ce comité a pour objet d'approuver toute nouvelle relation d'affaires, les nouveaux produits et les risques de contreparties, opérationnels et financiers pour l'ensemble des activités de Services Financiers et de Trésorerie/Change de la Banque.

2.2.2. ICAAP

L'entrée en vigueur de la circulaire 07/301 de la CSSF portant sur l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes a conduit CACEIS BL à mettre en place un dispositif ICAAP validé lors du Conseil d'Administration du 03 octobre 2008.

Ce dispositif s'appuie sur 3 piliers, la politique de risques décrite dans le rapport annuel de «contrôle interne et de mesure des risques», la politique de fonds propres internes traitée dans le cadre des Comités ALM et CREFI (fonction finance) de CACEIS et validée par le Conseil d'Administration de CACEIS BL et enfin un dispositif de suivi semestriel (avec l'émission d'un tableau de bord semestriel revu par le comité ICAAP composé des directeurs agréés de CACEIS BL).

Le rapport annuel ICAAP a été validé par le Conseil d'Administration du 09 mars 2010 qui a estimé que le niveau de fonds propres de CACEIS BL était suffisant pour faire face aux risques encourus. Ce rapport a été transmis à la CSSF.

2.2.3. Les différents risques Risque de liquidité

La surveillance du risque de liquidité de CACEIS BL s'articule selon un dispositif robuste et conforme aux principes de la directive 09/403 de la CSSF.

Le suivi des liquidités se fait quotidiennement à l'aide d'une situation des positions, reprenant dans chacune des devises, les échéances des différents montants à recevoir et à payer.

Ce suivi repose également sur un processus interne de planification et de gestion des réserves, basé sur la capacité de CACEIS BL à renforcer ses liquidités par la mobilisation de son portefeuille et sur l'analyse quotidienne de scénarios de stress.

Une grande majorité des dettes et des créances vient à échéance endéans trois mois. Le ratio de liquidité de la Banque se positionne en permanence largement au-delà de la limite réglementaire.

Depuis le 17 mai 2010, CACEIS BL adresse quotidiennement un rapport sur sa situation de liquidité à court terme (1 à 5 jours) à la Banque Centrale du Luxembourg.

Risque d'intérêts

En matière de placements/dépôts, la ligne de conduite de la Banque est de ne pas prendre de risque au-delà de ceux liés à son activité de base.

Les dépôts de la clientèle ont été replacés en 2010 auprès de banques ou d'émetteurs de premier plan (au minimum rating A-) dans le cadre d'un schéma délégataire octroyé par Crédit Agricole S.A. strictement respecté (en termes de VaR et de sensibilité).

Risque de change

Les opérations de change sont effectuées pour le compte de la clientèle institutionnelle. La politique de la Banque est de ne garder que de faibles positions ouvertes.

Risque de contrepartie

Les lignes accordées sont principalement des lignes interbancaires et des lignes de découvert ou d'opérations de change, utilisées par les fonds d'investissement dans le cadre de limites calculées par rapport à leurs actifs nets, ces derniers étant gagés.

Risques déontologiques

Dans le prolongement de la crise financière et d'affaires tels que «Madoff», CACEIS BL a participé activement en 2010 aux discussions de place portant sur la responsabilité des banques dépositaires et l'impact de la transposition en droit luxembourgeois de la directive européenne UCITS IV.

Le département Fund Structuring rattaché en 2009 à la Direction des Risques et de la Conformité a poursuivi le processus de régularisation contractuelle en matière de contrats de marchés et de nouveaux standards de contrats de banque dépositaire.

Le contrôle dépositaire des OPC a maintenu en 2010 ses standards de contrôle de grande qualité portant notamment sur le respect des politiques d'investissements figurant dans les documents constitutifs des OPC, la qualité du calcul des valeurs nettes d'inventaire et les processus opérationnels. En outre, un comité d'acceptation pour les tiers conservateurs (clearing et prime broker) a été institué en 2010 sur le modèle en place pour les sous-dépositaires traditionnels.

S'agissant de la sécurité financière, l'ensemble des procédures ont été revues en 2010.

Risques opérationnels

Cette catégorie comprend tous les autres risques non cités ci-dessus.

Afin d'assurer leur maîtrise, la Banque a déployé un outil de recensement de tous les incidents opérationnels. Parmi ceux-ci, les incidents significatifs font l'objet de mesures correctrices dont le suivi périodique est rapporté au Comité des Risques et de la Conformité.

Compte tenu de la complexité de nos activités et de l'ampleur des risques opérationnels y attachés, nous avons maintenu notre politique de provisionnement des risques opérationnels tout en ajustant le montant des provisions à la baisse en 2010.

2.3. L'organisation de la gestion des risques

L'organisation des fonctions Risques au sein de la Banque est divisée entre contrôles périodiques, exercés par l'Audit Interne, et contrôles permanents, assurés par la Direction des Risques et les départements opérationnels.

Reposant sur les principes d'indépendance et d'intégration verticale, le Département des Risques est placé sous l'autorité du Chief Risk Officer de la Banque et rapporte conjointement à la Direction des Risques et à la Direction de la Conformité de CACEIS.

Toutes les décisions de crédit sont prises par le Comité des Risques et de la Conformité (ci-après «CRC») dont les membres sont composés, entres autres, de la Direction Agréée de la Banque et des Responsables de la fonction Risques du Siège.

Les Missions du département des Risques de Contrepartie et des Risques Financiers sont:

- L'évaluation des risques de contrepartie et l'instruction de demandes
- L'administration et la gestion des lignes (crédits et opérations de trésorerie/change)
- Les contrôles et le suivi des limites

Des contrôles de deuxième niveau viennent compléter les contrôles effectués par les Back-offices de la Banque pour identifier les risques éventuels de contrepartie ou financiers générés par des dépassements de limites ou les situations irrégulières qui tardent à rentrer dans l'ordre.

Ces contrôles donnent lieu à des états d'anomalie périodiquement présentés au CRC.

Le Département Risques opérationnels a poursuivi le renforcement des contrôles de 3ème niveau, la couverture de tous les incidents, la mise en place des mesures correctrices ainsi que la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels conformément à la réglementation Bâle 2.

3. Les agrégats bilantaires au 31 décembre 2010. Au passif de notre bilan, les dépôts de la clientèle se montent à 13,43 milliards d'euros. Le financement interbancaire représente 20,64 milliards d'euros.

À l'actif de notre bilan, nos créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 13,71 milliards d'euros avec notamment les entités de notre Groupe pour 2.2 milliards d'euros, les titres du portefeuille pour compte propre prêtés pour 4.94 milliards d'euros et 0.35 milliard d'euros de titres prêtés à Clearstream.

Les créances sur la clientèle représentent 4.37 milliards d'euros. Les opérations de rachats de créances, ont cessé complètement en fin d'exercice 2009.

Le portefeuille obligataire de la Banque est en hausse sur l'exercice à 11.21 milliards d'euros (y inclus un emprunt de titres à Clearstream de 2.3 milliards d'euros) en tenant compte du reclassement de 5 milliards d'euros de prêts de titres en créances sur établissements de crédit.

Les capitaux propres, qui comprennent un acompte sur dividende de 50 millions d'euros dont 25 millions d'euros ont été versés en actions, s'élèvent à 269.8 millions d'euros (hors résultat de l'exercice) auxquels s'ajoutent quatre emprunts subordonnés (pour un total de 125 millions d'euros).

La Banque n'a pas procédé en 2010 au rachat de ses propres actions et n'a pas eu d'activités en matière de recherche et développement.

4. Évolution du bénéfice. Le bénéfice net de l'exercice s'établit ainsi à 97.269.622 euros après impôts et le rendement sur fonds propres est de 34%.

Un acompte sur dividende de 50.000.000 euros a été versé pour moitié en actions en décembre 2010.

Compte tenu des résultats reportés de 5.448.348 euros, il est proposé à l'Assemblée de doter respectivement les autres réserves (afin de réduire la charge de l'impôt sur la fortune) à hauteur de 7.422.375 euros (montant incluant Partinvest SA intégrée fiscalement avec CACEIS BL), la réserve légale de 4.863.481 euros, de reporter à nouveau 5.432.114 euros et de distribuer un dividende de 35.000.000 euros dont un montant en actions de 25.000.000 euros.

5. Les événements intervenus depuis la clôture de l'exercice. Depuis la clôture de l'exercice 2010, nous ne recensons aucun événement significatif concernant l'activité de la Banque.

Consécutivement à la sortie de BGL-BNP Paribas Luxembourg du capital de Fastnet Luxembourg, les comités de direction des 2 entités du Groupe CACEIS BL ont été réorganisés et unifiés.

La Banque devrait connaître en 2011 une année de consolidation de ses activités.

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à l'ensemble du personnel.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration
CACEIS Bank Luxembourg
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CACEIS Bank Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de CACEIS Bank Luxembourg au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de CACEIS Bank Luxembourg au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé
Jean-Michel PACAUD

*Bilan 31 décembre 2010
(exprimé en EUR)*

Actif	2010	2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux (Notes 3.1,4)	184.393	800.125.378
Créances sur les établissements de crédit (Notes 2.3, 3.1,12)	19.005.871.383	12.202.286.741
a) à vue	3.133.500.589	2.377.715.136
b) autres créances	15.872.370.794	9.824.571.605
Créances sur la clientèle (Notes 2.3, 3.1,12)	4.368.006.107	3.252.259.914
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 2.5, 3.1,5, 6, 8,12)	11.214.101.464	7.557.676.823
a) des émetteurs publics	2.293.162.289	1.955.815.729
b) d'autres émetteurs	8.920.939.175	5.601.861.094
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 2.5, 3.1,6)	100	100
Participations (Notes 2.5, 6, 7, 8)	30.251	30.251

Partis dans des entreprises liées (Notes 2.5, 6, 7, 8)	10.739.934	10.733.314
Actifs incorporels (Notes 2.6.1, 9)	8.703.330	7.277.248
Actifs corporels (Notes 2.6.2,10)	3.665.121	3.804.895
Autres actifs (Note 11)	12.593.126	16.471.914
Comptes de régularisation	150.958.881	82.044.369
Total de l'actif	34.774.854.090	23.932.710.947
Passif	2010	2009
Dettes envers des établissements de crédit (Notes 2.4, 3.1,12)	20.641.459.241	11.771.605.415
a) à vue	8.827.830.911	6.304.384.755
b) à terme ou à préavis	11.813.628.330	5.467.220.660
Dettes envers la clientèle (Notes 2.4, 3.1,12)	13.426.832.241	11.601.552.260
a) autres dettes:	13.426.832.241	11.601.552.260
- à vue	8.662.108.240	7.827.675.838
- à terme ou à préavis	4.764.724.001	3.773.876.422
Autres passifs (Note 14)	28.662.545	34.893.248
Comptes de régularisation	128.422.592	54.679.858
Provisions	107.090.710	89.863.027
a) provisions pour pensions et obligations similaires	38.707	144.744
b) provisions pour impôts (Note 23.3)	87.457.261	68.989.314
c) autres provisions (Note 15)	19.594.742	20.728.969
Passifs subordonnés (Notes 2.4, 3.1,12,16)	125.000.000	100.000.000
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves (Notes 2.9,17)	339.669	339.669
Capital souscrit (Notes 18, 20)	217.000.000	162.000.000
Réserves (Notes 19, 20)	47.329.122	35.272.761
Résultats reportés (Note 20)	5.448.348	6.238.995
Résultat de l'exercice (Note 20)	97.269.622	126.265.714
Acompte sur dividendes (Note 20)	(50.000.000)	(50.000.000)
Total du passif	34.774.854.090	23.932.710.947

*Hors-bilan 31 décembre 2010
(exprimé en EUR)*

Hors bilan	2010	2009
Passifs éventuels (Notes 3.1, 21.1)	137.629	139.162
dont: cautionnements et actifs donnés en garantie	137.629	139.162
Engagements (Notes 3.1, 21.2)	982.996.097	1.022.296.932
Opérations fiduciaires	13.344.849	13.344.849

*Compte de profits et pertes
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010
(exprimé en EUR)*

Charges	2010	2009
Intérêts et charges assimilées (Note 16)	147.902.038	140.112.670
Commissions versées	97.288.228	79.701.191
Pertes provenant d'opérations financières	122.877.719	175.709.571
Frais généraux administratifs	80.096.825	75.156.420
a) frais de personnel (Note 24)	34.087.710	33.885.920
dont:		
- salaires et traitements	28.067.267	27.713.606
- charges sociales	3.921.100	3.885.374
dont: charges sociales couvrant les pensions	2.997.071	2.975.102
b) autres frais administratifs (Note 26)	46.009.115	41.270.500
Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels (Notes 2.6.1,2.6.2, 9,10)	6.384.948	5.833.219
Autres charges d'exploitation (Note 23.1)	1.309.181	1.505.748
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels	29.123.865	2.000.000

et pour engagements (Note 2.8)		
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 23.3)	36.640.000	47.702.885
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	257.044	271.151
Bénéfice de l'exercice	<u>97.269.622</u>	<u>126.265.714</u>
Total des charges	619.149.470	654.258.569
Produits	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	266.866.245	288.279.838
dont: sur valeurs mobilières à revenu fixe	181.006.714	207.543.656
Revenus de valeurs mobilières	160.056.908	216.472.088
a) revenus d'actions, de parts et d'autres valeurs mobilières à revenu variable	160.000.000	216.425.174
b) revenus de participations	56.908	46.664
c) revenus des parts dans des entreprises liées	-	250
Commissions perçues (Note 22)	150.708.893	108.052.040
Autres produits d'exploitation (Note 23.2)	39.517.424	37.174.021
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur pour passifs éventuels et pour engagements	<u>2.000.000</u>	<u>4.280.582</u>
Total des produits	619.149.470	654.258.569

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2010 (exprimé en EUR)

Note 1. Généralités. CACEIS Bank Luxembourg (ci-après la «Banque») a été constituée le 28 février 2003 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (ci-après «CAIL») du projet de scission de CAIL, lui-même approuvé le 10 janvier 2003 par le Conseil d'Administration de CAIL.

CAIL avait été constituée au Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 juillet 1989 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Crédit Agricole Luxembourg S.A.

La scission de CAIL a été effectuée par l'apport de l'ensemble de son patrimoine au 28 février 2003 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, activement et passivement, à la Banque et à Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (ci-après «NCAIL»). Le siège social de la Banque est établi à L-2520 Luxembourg, 5 allée Scheffer.

La Banque a ainsi repris les activités de prestations de services à une clientèle d'institutionnels notamment de banque dépositaire, d'administration de fonds et de tenue du registre ainsi que les activités annexes à celles-ci.

La Banque est une filiale à 100% de CACEIS S.A. détenue depuis le 30 juin 2009 à 85% par Crédit Agricole S.A. et à 15% par Natixis dans le cadre du partenariat mis en place par les deux groupes dans les activités de services financiers aux institutionnels.

En avril 2005, la Banque a bénéficié du transfert des activités de Trésorerie/Change précédemment exercées par Calyon, succursale de Luxembourg.

La Banque dispose d'une succursale, CACEIS Bank Luxembourg, Dublin Branch, établie en Irlande.

Consolidation dans le groupe CACEIS

La Banque est une filiale de CACEIS S.A. une compagnie financière de droit français. À ce titre, les comptes annuels de la Banque sont inclus dans les comptes consolidés établis par CACEIS (ci-après le «Groupe»), eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. d'une part et de Natixis d'autre part. Les comptes consolidés et les rapports consolidés de gestion peuvent être obtenus au siège social de CACEIS, 1/3 Place Valhubert F-75013 Paris.

La Banque est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport consolidé de gestion.

Note 2. Principales méthodes comptables et Principes d'évaluation. Les principales politiques comptables utilisées par la Banque sont les suivantes:

2.1 Base de présentation

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la réglementation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit, telle que modifiée. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la Commission de Surveillance du Secteur Financier, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les comptes annuels sont exprimés en euro («EUR») et la comptabilité est tenue dans cette devise. La Banque tient une comptabilité plurimonnaire qui consiste à enregistrer toutes les transactions en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elles sont exprimées. Pour la préparation des comptes annuels, les montants en devises étrangères sont convertis en EUR selon les principes suivants:

2.2.1 Opérations au comptant

Les éléments d'actif et de passif libellés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les revenus et charges en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change du jour de la transaction.

Les opérations en devises autres que l'EUR au comptant non encore dénouées sont converties en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date de clôture du bilan.

2.2.2 Opérations à terme

Les opérations en devises autres que l'EUR à terme non encore dénouées sont évaluées à la fin de l'exercice en EUR aux cours à terme applicables aux échéances concernées à la date de clôture du bilan.

2.2.3 Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change enregistrés sur les postes au comptant couverts à terme et sur les postes à terme couverts au comptant sont neutralisés dans les comptes de régularisation. Les différences entre les cours de change au comptant et à terme (report, déport) sont comptabilisées en compte de profits et pertes au prorata temporis pour les opérations swaps liées à des postes de bilan.

Les gains et pertes de change enregistrés sur les postes au comptant non couverts à terme sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Les pertes de change enregistrées sur les opérations à terme non couvertes sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Il n'est pas tenu compte des gains de change provenant de telles opérations.

2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition, les intérêts courus et non échus étant enregistrés dans les comptes de régularisation à l'actif. La politique de la Banque est de constituer, selon les circonstances et pour les montants déterminés par les organes responsables, des corrections de valeur spécifiques pour couvrir le risque de pertes et de non recouvrement sur les créances détenues, jugées douteuses. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés.

2.4 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les montants à rembourser sur les dettes qui excèdent les montants reçus sont portés à l'actif et amortis au prorata temporis sur la durée des dettes, le cas échéant.

2.5 Évaluation des valeurs mobilières

La Banque a réparti ses valeurs mobilières en trois catégories de portefeuille:

2.5.1 Portefeuille des immobilisations financières

Il est composé de valeurs mobilières à revenu fixe qui ont été acquises avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance ainsi que des participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations financières.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché, tel que décrit ci-dessous:

- Évaluation au prix d'acquisition

Les valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition moyennant le respect des conditions réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes «Comptes de régularisation» et «Intérêts et produits (respectivement «charges») assimilés».

- Évaluation au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché

Les autres valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché, ajusté du prorata de l'agio ou disagio. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Banque ne dispose pas de valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières.

Les participations et les parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition et dans la devise du capital de la société émettrice. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de la Banque par la création d'un lien durable.

2.5.2 Portefeuille de négociation

Il est composé de valeurs mobilières à revenus fixe et variable qui sont acquises dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance. Il s'agit de titres négociables sur un marché dont la liquidité peut être considérée comme assurée, et dont les prix de marché sont constamment accessibles aux tiers.

Les titres du portefeuille de négociation figurent au bilan à la valeur de marché s'il s'agit de valeurs mobilières à revenu fixe, ou au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché s'il s'agit d'actions ou d'autres valeurs mobilières.

2.5.3 Portefeuille de placement

Il est composé de titres acquis dans un but de placement ou de rendement, ou dans le but de constituer une certaine liquidité sur le marché secondaire. Il comprend également les titres ne répondant pas aux critères des deux catégories précédentes.

Les titres sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché.

La différence positive entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement est amortie linéairement par les «Comptes de régularisation» et «Intérêts et charges assimilées».

Les titres peuvent faire l'objet de corrections de valeurs exceptionnelles soit pour des raisons de prudence, soit en vertu de la législation fiscale. Ils bénéficient en outre des dispositions du «Beibehaltungsprinzip» (en vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, l'évaluation d'un actif à une valeur inférieure peut être maintenue pendant toute la durée de détention de l'actif concerné).

2.5.4 Coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie

Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Le mode d'évaluation appliqué par la Banque aux valeurs mobilières de même catégorie est basé sur la méthode du coût moyen pondéré.

2.5.5 Titres mis en pension

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

2.5.6 Prêts de titres

Au 31 décembre 2010, la Banque effectue des prêts de titres de son portefeuille de placement.

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les créances liées à ces prêts de titres sont classées suivant la qualité de l'emprunteur.

Les titres prêtés sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché.

2.6 Actifs corporels et incorporels

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont évalués au coût d'acquisition historique. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le coût d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6.1 Actifs incorporels

Certaines dépenses internes et externes relatives à la phase de développement de logiciels stratégiques développés en interne sont immobilisées. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire au taux annuel de 33%.

2.6.2 Actifs corporels

Les actifs corporels, autres que les terrains, sont amortis linéairement sur base des durées d'utilisation estimées aux taux suivants:

- Installations techniques et machines	5-10%
- Autres installations, outillage et mobilier	10-20%
- Matériel informatique	33%

2.7 Valorisation des instruments financiers dérivés

2.7.1 Swaps de taux d'intérêt (IRS) et cross-currency interest rate swaps (CCIRS)

Les IRS et CCIRS contractés dans un but de couverture ne sont pas réévalués. La Banque ne détient pas d'IRS et de CCIRS contractés dans un but d'arbitrage.

Les intérêts courus et non échus sur IRS et CCIRS sont repris dans les postes «Comptes de régularisation» de l'actif et du passif et sont reconnus dans les rubriques d'intérêts du compte de profits et pertes.

2.7.2 Options

Les options émises par la Banque sont enregistrées dans les postes de hors-bilan au prix d'exercice. Les primes payées/perçues sur les options achetées/émises sont enregistrées au bilan en principe jusqu'à la date d'exercice ou, au plus tard, à la date d'échéance.

Les options étant traitées de gré à gré, les pertes latentes sur les positions ouvertes, ainsi que les pertes nettes latentes sur les positions fermées sont provisionnées. Les gains ne sont comptabilisés qu'à la date d'exercice ou d'échéance.

Les primes sur options contractées dans un but de couverture ne sont pas réévaluées.

2.7.3 Dérivés de Crédit

La Banque détient un CDS (credit default swap) dans le but de couvrir une obligation du portefeuille de placement pour EUR 35 millions.

Les intérêts courus et non échus sur ce CDS sont repris dans le poste «Comptes de régularisation» du passif et sont reconnus dans la rubrique d'intérêts du compte de profits et pertes.

2.8 Provision forfaitaire

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques, constituée dans le cadre des possibilités offertes à la Banque par la législation bancaire et fiscale luxembourgeoise, est comptabilisée dans la devise du capital. Elle est déduite de l'actif du bilan des différents postes qui ont servi de base à son calcul. La provision forfaitaire calculée sur les postes autres que ceux de l'actif du bilan est renseignée au passif sous le poste «Provisions: autres provisions».

Au 31 décembre 2010, la provision forfaitaire constituée par la Banque lors de l'exercice précédent a été intégralement reprise pour un montant de EUR 2.000.000.

2.9 Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte sur des plus-values constituées en vertu de l'article 54 bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

Note 3. Utilisation d'instruments financiers.

3.1 Analyse des instruments financiers

3.1.1 Informations sur les instruments financiers primaires

Les tableaux ci-après fournissent des informations sur le niveau de l'activité de la Banque en instruments financiers primaires, ventilées en valeur comptable, par catégorie d'instruments financiers et en fonction de la durée de vie résiduelle, après déduction pour les actifs des corrections de valeur.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Banque ne détient pas de position significative en instruments financiers primaires appartenant au portefeuille de négociation.

Analyse des instruments financiers au 31 décembre 2010

	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		
	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des Banques centrales et des offices des chèques postaux	184.393	-	-
Créances sur les établissements de crédit	12.830.725.249	874.210.000	3.798.398
Créances sur la clientèle	4.219.262.851	5.513.002	-
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	2.293.162.289	-	-
- d'autres émetteurs	1.431.323.497	2.975.633.990	4.263.981.688
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-
Total des actifs financiers	20.774.658.279	3.855.356.992	4.267.780.086
	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		
	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	Total
Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des Banques centrales et des offices des chèques postaux	-	-	184.393
Créances sur les établissements de crédit	-	5.297.137.736	19.005.871.383
Créances sur la clientèle	143.230.254	-	4.368.006.107
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	-	-	2.293.162.289
- d'autres émetteurs	250.000.000	-	8.920.939.175
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	100	100
Total des actifs financiers	393.230.254	5.297.137.836	34.588.163.447

Au 31 décembre 2010, les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 9.166 millions et un montant de EUR 3.975 millions relatifs à des opérations de reverse repos ou emprunts de titres contre cash.

Catégories d'instruments (passifs financiers)	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		
	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	8.827.830.911	-	-
- à terme ou à préavis	11.506.274.968	297.633.362	9.720.000
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	8.662.108.240	-	-
- à terme ou à préavis	4.759.586.372	2.137.629	3.000.000
Passifs subordonnés	-	25.000.000	40.000.000
Passifs éventuels	-	137.629	-
Crédits confirmés non utilisés	177.325.195	803.741.955	-
Total des passifs financiers	33.933.125.686	1.128.650.575	52.720.000

Catégories d'instruments (passifs financiers)	Instruments primaires au 31 décembre 2010 ventilés par échéance		
	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	Total
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	-	-	8.827.830.911
- à terme ou à préavis	-	-	11.813.628.330
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	-	-	8.662.108.240
- à terme ou à préavis	-	-	4.764.724.001
Passifs subordonnés	60.000.000	-	125.000.000
Passifs éventuels	-	-	137.629
Crédits confirmés non utilisés	69.746	-	981.136.896
Total des passifs financiers	60.069.746	-	35.174.566.007

Au 31 décembre 2010, les dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 7.657 millions et un montant de EUR 3.003 millions relatifs à des opérations de repos ou prêts de titres contre cash.

Analyse des instruments financiers au 31 décembre 2009

Catégories d'instruments (actifs financiers)	Instruments primaires au 31 décembre 2009 ventilés par échéance		
	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Caisse, avoirs auprès des Banques centrales et des offices des chèques postaux	800.125.378	-	-
Créances sur les établissements de crédit	6.738.428.422	8.469.589	11.453.364
Créances sur la clientèle	3.131.483.047	1.713.504	64.975.303
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	1.955.215.729	600.000	-
- d'autres émetteurs	2.814.804.357	1.787.884.865	999.171.872
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-
Total des actifs financiers	15.440.056.933	1.798.667.958	1.075.600.539

Instruments primaires au 31 décembre 2009
ventilés par échéance

	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	Total
Catégories d'instruments (actifs financiers)			
Caisse, avoirs auprès des Banques centrales et des offices des chèques postaux	-	-	800.125.378
Créances sur les établissements de crédit	-	5.443.935.366	12.202.286.741
Créances sur la clientèle	54.088.060	-	3.252.259.914
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
- des émetteurs publics	-	-	1.955.815.729
- d'autres émetteurs	-	-	5.601.861.094
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	100	100
Total des actifs financiers	54.088.060	5.443.935.466	23.812.348.956

Au 31 décembre 2009, les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 3.725 millions et un montant de EUR 2.985,8 millions relatifs à des opérations de reverse repos.

Instruments primaires au 31 décembre 2009
ventilés par échéance

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Catégories d'instruments (passifs financiers)			
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	6.304.384.755	-	-
- à terme ou à préavis	5.027.823.479	419.015.009	20.382.172
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	7.827.675.838	-	-
- à terme ou à préavis	3.759.737.260	14.139.162	-
Passifs subordonnés	-	-	65.000.000
Passifs éventuels	-	139.162	-
Crédits confirmés non utilisés	217.464.113	803.470.776	-
Total des passifs financiers	23.137.085.445	1.236.764.109	85.382.172

Instruments primaires au
31 décembre 2009 ventilés par échéance

	Plus de 5 ans	Sans date de maturité	Total
--	---------------	-----------------------	-------

Catégories d'instruments (passifs financiers)			
Dettes envers des établissements de crédit			
- à vue	-	-	6.304.384.755
- à terme ou à préavis	-	-	5.467.220.660
Dettes envers la clientèle			
- autres dettes			
- à vue	-	-	7.827.675.838
- à terme ou à préavis	-	-	3.773.876.422
Passifs subordonnés	35.000.000	-	100.000.000
Passifs éventuels	-	-	139.162
Crédits confirmés non utilisés	391.381	-	1.021.326.270
Total des passifs financiers	35.391.381	-	24.494.623.107

Au 31 décembre 2009, les dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle incluent respectivement un montant de EUR 2.306,5 millions et un montant de EUR 3.113,3 millions relatifs à des opérations de repos.

3.1.2 Information sur les instruments financiers dérivés

3.1.2.1 Description des instruments financiers dérivés utilisés

La Banque est engagée dans des opérations sur les instruments suivants: changes à terme, swaps de taux d'intérêt et de devises, options sur devises et credit default swap.

Conformément à sa politique de gestion des risques de marchés, la Banque couvre systématiquement et en totalité toutes ses opérations sur instruments dérivés.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Banque n'a pas de position en produits dérivés inclus dans son portefeuille de négociation.

3.1.2.2 Analyse des instruments financiers dérivés utilisés

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur le niveau d'utilisation des instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation, ventilées en fonction du notionnel et de la durée de vie résiduelle depuis la date de clôture.

Analyse des instruments financiers dérivés utilisés au 31 décembre 2010

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats à terme	-	-	-
Contrats d'échange	482.500.000	-	891.720.000
Options	-	-	-
Instruments sur devises			
Contrats à terme	19.449.384.886	4.495.531.684	-
Contrats d'échange	-	-	-
Options**	90.385.614	-	-
Autres***	1.358.925.358	-	-
Autres instruments			
Credit default swap	-	-	35.000.000

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt		
Contrats à terme	-	-
Contrats d'échange	18.092.379	1.392.312.379
Options	-	-
Instruments sur devises		
Contrats à terme	-	23.944.916.570
Contrats d'échange	-	-
Options**	-	90.385.614
Autres***	-	1.358.925.358
Autres instruments		
Credit default swap	-	35.000.000
Total		26.821.539.921

* Les actifs financiers correspondent aux notionnels des devises à recevoir dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à recevoir dans le cadre d'instruments sur taux d'intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage» effectuée par la Banque depuis le troisième trimestre 2007.

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2010.

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)

Hors marché boursier

Catégories de passifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats à terme	-	-	-
Contrats d'échange	482.500.000	-	891.720.000
Options	-	-	-
Instruments sur devises			
Contrats à terme	19.476.677.794	4.494.848.007	-
Contrats d'échange	-	-	-
Options**	90.385.614	-	-

Autres***	1.358.868.087	-	-
Autres instruments			
Credit default swap	-	-	35.000.000
Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle)			
Hors marché boursier			
Catégories de passifs financiers*		Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats à terme		-	-
Contrats d'échange	18.092.379	1.392.312.379	
Options		-	-
Instruments sur devises			
Contrats à terme		-	23.971.525.801
Contrats d'échange		-	-
Options**		-	90.385.614
Autres***		-	1.358.868.087
Autres instruments			
Credit default swap		-	35.000.000
Total			<u>26.848.091.881</u>

* Les passifs financiers correspondent aux notionnels des devises à livrer dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à payer dans le cadre d'instruments sur taux d'intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage» effectuée par la Banque depuis le troisième trimestre 2007.

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2010.

Analyse des instruments financiers au 31 décembre 2009

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle) Hors marché boursier

Catégories d'actifs financiers*	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt					
Contrats à terme	-	-	-	-	-
Contrats d'échange	-	690.000.000	1.226.720.000	18.993.783	1.935.713.783
Options	-	-	-	-	-
Instruments sur devises					
Contrats à terme	24.013.993.538	3.509.490.165	-	-	27.523.483.703
Contrats d'échange	-	-	-	-	-
Options**	1.418.144.135	158.362.376	20.824.656	-	1.597.331.167
Autres***	2.076.981.269	-	-	-	2.076.981.269
Autres instruments					
Credit default swap	-	-	35.000.000	-	35.000.000
Total					<u>33.168.509.922</u>

* Les actifs financiers correspondent aux notionnels des devises à recevoir dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à recevoir dans le cadre d'instruments sur taux d'intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage» effectuée par la Banque depuis le troisième trimestre 2007.

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2009.

Instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (valeur notionnelle) Hors marché boursier

Catégories de passifs financiers *	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments sur taux d'intérêt					
Contrats à terme	-	-	-	-	-
Contrats d'échange	-	690.000.000	1.226.720.000	18.993.783	1.935.713.783

92719

Options	-	-	-	-	-
Instruments sur devises					
Contrats à terme	24.012.537.403	3.509.429.261	-	-	27.521.966.664
Contrats d'échange	-	-	-	-	-
Options**	1.418.144.135	158.362.376	20.824.656	-	1.597.331.167
Autres***	2.077.055.561	-	-	-	2.077.055.561
Autres instruments					
Credit default swap	-	-	35.000.000	-	35.000.000
Total					<u>33.167.067.175</u>

* Les passifs financiers correspondent aux notionnels des devises à livrer dans le cadre d'instruments sur devises ou bien encore aux notionnels servant de base au calcul des intérêts à payer dans le cadre d'instruments sur taux d'intérêt.

** Il s'agit d'options conclues dans le cadre de l'activité de «FX Prime Brokerage» effectuée par la Banque depuis le troisième trimestre 2007.

*** Il s'agit d'opérations de change au comptant dont la date de mise à disposition des fonds est postérieure au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre, ventilée par type d'instruments.

Instruments dérivés	2010 (EUR millions)	2009 (EUR millions)
Instruments sur taux d'intérêt		
juste valeur positive	2,2	2,5
juste valeur négative	<u>(46,1)</u>	<u>(37,8)</u>
	(43,9)	(35,3)
Instruments sur devises/or		
juste valeur positive	293,5	257,0
juste valeur négative	<u>(320,1)</u>	<u>(255,4)</u>
	(26,6)	1,6
Credit default swap		
juste valeur positive	0,2	-
juste valeur négative	<u>-</u>	<u>(0,9)</u>
	0,2	(0,9)
Instruments sur titres de propriété		
juste valeur positive	Non applicable	Non applicable
juste valeur négative		

3.2 Risque de crédit

3.2.1 Description du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un tiers ne remplisse pas ses engagements dans les termes qui avaient été fixés. En conséquence, le risque porte non seulement sur les prêts et les titres mais aussi sur les garanties, les engagements, les dépôts interbancaires, les contrats de change à terme, de swaps, les futures, les options, etc.

La politique de la Banque en matière de risque de crédit est la suivante:

- les crédits octroyés sont principalement des lignes de découverts utilisées par les fonds d'investissement dans le cadre de limites fixées par rapport à leurs actifs nets. Ces activités de crédit sont encadrées par des Directives et des décisions des organes compétents: Comité des Risques et de la Conformité de la Banque et Directions spécialisées de la maison mère;
- aucun crédit significatif n'est accordé à des établissements de crédit n'appartenant pas au Groupe;
- des limites par contrepartie sont établies et suivies par la Direction des Risques;
- les engagements de crédits sont garantis par des clauses de compensation de comptes et de nantissement des portefeuilles titres des clients.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Banque n'a identifié aucune créance douteuse sur la clientèle ou sur des établissements de crédit.

3.2.2 Mesure de l'exposition au risque de crédit

Pour les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, la valeur notionnelle du contrat ne traduit pas le degré maximal d'exposition au risque. Aussi, la Banque calcule le risque de crédit afférent aux instruments dérivés sur la base

de la valeur déterminée en application de la méthode de l'évaluation au prix de marché décrite aux points 371 à 375 de la partie VII de la circulaire CSSF 06/273.

Les tableaux ci-dessous indiquent le degré d'exposition de la Banque au risque de crédit en fonction des montants notionnels, du montant équivalent risque et de l'exposition nette au risque en tenant compte des sûretés éventuelles.

Risque de crédit relatif aux instruments dérivés hors marché boursier au 31 décembre 2010

Catégorie d'instruments	Montants notionnels*	Montants équivalent - risque	Garanties (3)	Exposition nette au risque (4) = (2) - (3)
	(1)	(2)		(4)
Contrats sur taux d'intérêt distinct par maturité	1.392.312.379	47.810.829	-	47.810.829
Contrats sur taux de change*	23.944.916.570	613.571.138	-	613.571.138
Contrats sur options sur devises	162.872.271	1.635.647	-	1.635.647
Total	25.500.101.220	663.017.614	-	663.017.614

* Au 31 décembre 2010, conformément à la circulaire 10/475 du 20 juillet 2010, les contrats à terme ayant une échéance initiale inférieure à 14 jours sont repris.

Risque de crédit relatif aux instruments dérivés hors marché boursier au 31 décembre 2009

Catégorie d'instruments	Montants notionnels*	Montants équivalent - risque	Garanties (3)	Exposition nette au risque (4) = (2) - (3)
	(1)	(2)		(4)
Contrats sur taux d'intérêt distinct par maturité	1.935.713.783	1.783.024	-	1.783.024
Contrats sur taux de change*	22.188.212.131	312.886.977	-	312.886.977
Contrats sur options sur devises	1.597.331.167	12.849.229	-	12.849.229
Total	25.721.257.081	327.519.230	-	327.519.230

* Conformément aux règles de calcul du risque de crédit en vigueur au Luxembourg, les contrats à terme ayant une échéance initiale inférieure à 14 jours ne sont pas repris. Ils représentent au 31 décembre 2009 un montant total de EUR 5.335.271.572.

3.2.3 Concentration du risque de crédit

Les tableaux ci-dessous indiquent la concentration du risque de crédit par secteur géographique et par secteur économique.

Concentration géographique (en EUR)

Concentration géographique au 31 décembre 2010

Zone géographique (par pays ou par zone)	Crédits et autres éléments de bilan*	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Union Européenne	26.328.533.332	836.798.436	22.609.497.417
Hors Union Européenne	8.258.947.387	146.335.290	3.945.178.566
Suisse	682.728	-	231.863.938
Total	34.588.163.447	983.133.726	26.786.539.921

* comprend l'ensemble des avoirs et créances de la Banque ainsi que les obligations, les actions et autres valeurs mobilières de la Banque au 31 décembre 2010.

Concentration géographique au 31 décembre 2009

Zone géographique (par pays ou par zone)	Crédits et autres éléments de bilan*	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Union Européenne	17.054.021.130	862.441.655	27.678.378.983
Hors Union Européenne	6.757.604.743	159.994.439	5.393.190.764
Suisse	723.085	-	61.940.175
Total	23.812.348.958	1.022.436.094	33.133.509.922

* comprend l'ensemble des avoirs et créances de la Banque ainsi que les obligations, les actions et autres valeurs mobilières de la Banque au 31 décembre 2009.

Concentration par secteur économique (en EUR)

Concentration par secteur économique au 31 décembre 2010

Secteur économique	Crédits et autres éléments de bilan	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
--------------------	-------------------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------------------

Opérations de créances dont créances commerciales	-	-	-
Autres intermédiaires financiers	189.249.249	2.066.577	341.846.189
Établissements de crédits	27.926.995.051	800.000.000	16.313.223.760
États	2.293.162.289	-	-
Holdings financiers	-	-	-
OPCVM	162.426.148	181.067.149	10.019.323.650
Autres	16.330.710	-	112.142.322
Total	34.588.163.447	983.133.726	26.786.539.921

Concentration par secteur économique au 31 décembre 2009

Secteur économique	Crédits et autres éléments de bilan	Passifs éventuels et engagements	Instruments dérivés hors marché boursier
Opérations de créances dont créances commerciales	-	-	-
Autres intermédiaires financiers	154.754.937	1.414.105	181.964.821
Établissements de crédits	18.604.273.214	800.000.000	19.459.584.258
États	1.955.815.729	-	-
Holdings financiers	-	-	-
OPCVM	3.083.583.775	221.021.989	13.333.127.660
Autres	13.921.301	-	158.833.183
Total	23.812.348.956	1.022.436.094	33.133.509.922

3.3 Risques de marché

La politique de la Banque est de ne pas être exposée significativement à des risques de marché. Les positions en devises et taux d'intérêt hors portefeuille propre de la Banque font l'objet d'une couverture systématique.

Le portefeuille de la Banque est essentiellement composé d'obligations cotées émises par des États et des établissements de crédit de la zone A.

Note 4. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux. Conformément aux exigences de la Banque Centrale Européenne, la Banque Centrale du Luxembourg a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 1999, un système de réserves obligatoires auquel sont soumis tous les établissements de crédit luxembourgeois. Au 31 décembre 2010, le montant de la réserve obligatoire à maintenir par la Banque auprès de la Banque Centrale du Luxembourg s'élève à 249.887.346,15 pour la période du 8 décembre 2010 au 18 janvier 2001. Le montant de la réserve peut être constitué en moyenne au cours de la période donnée. La réserve peut varier d'un jour à l'autre selon la situation de trésorerie de la Banque.

Note 5. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe. Le montant des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe venant à échéance dans l'année qui suit la clôture du bilan s'élève à EUR 6.700.119.776 (2009: EUR 6.558.504.951).

Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucune position en obligations et en autres valeurs mobilières à revenu fixe n'est à considérer comme immobilisation financière.

Note 6. Valeurs mobilières.

6.1 Valeurs mobilières cotées et non cotées

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les valeurs mobilières peuvent être présentées comme suit selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle:

	Titres cotés		Titres non cotés	
	2010	2009	2010	2009
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	11.214.101.464	7.557.676.823	-	-
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	100	100
Participations	-	-	30.251	30.251
Parts dans des entreprises liées	-	-	10.739.934	10.733.314
	11.214.101.464	7.557.676.823	10.770.285	10.763.665

Au 31 décembre 2010, le portefeuille obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe détenu par la Banque inclus des titres empruntés auprès de Clearstream pour un montant de EUR 2.285.413.928 (2009: EUR 1.949.963.451).

6.2 Amortissement des agios des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille

L'agio, résultant de l'acquisition, à un prix supérieur au prix de remboursement, d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe ainsi que des effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale

est amorti et pris en charge au compte de profits et pertes sous le poste «intérêts et charges assimilées» en fonction de la période restant à courir jusqu'à l'échéance du titre en question. Au 31 décembre 2010, le montant de l'amortissement de cette différence s'élève à EUR 4.656.093 (2009: EUR 1.013.219).

Note 7. Participations et parts dans des entreprises liées. Au 31 décembre 2010, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 20% du capital se présente comme suit:

Nom	Siège	Valeur comptable	Quote-part capital	Capitaux propres 31/12/09	Dont résultat au 31/12/09
Partinvest SA	Luxembourg	2.652.666	100,00%	13.826.073 *	(4.303) *
Fastnet Luxembourg SA	Luxembourg	2.252.381	100,00%	15.349.323 *	2.987.973 *
Fastnet Belgium SA	Belgique	655.446	52,20%	15.590.090 *	3.664.432 *
Fastnet Netherlands	Pays-Bas	792.583	52,16%	6.056.420 *	1.476.835 *
Fastnet Ireland	Irlande	3.875.098	100,00%	2.505.538 *	94.811 *
CACEIS Hong Kong Ltd	Hong Kong	499.500	100,00%	482.508 *	1.072 *

* sur base de la balance générale des comptes non audité

Fastnet Italie a été mis en liquidation. L'Assemblée Générale de Fastnet Italie a approuvé la liquidation le 22 juillet 2010. De l'avis du Conseil d'Administration, les parts dans Fastnet Ireland ne nécessitent pas de correction de valeur.

La Banque ne détient ni participations, ni parts dans des entreprises liées dans des établissements de crédit aux 31 décembre 2010 et 2009.

Suite au rachat du Groupe Fortis par le Groupe BNP Paribas, la Banque a racheté, pour EUR 1, les 48% du capital de Fastnet Luxembourg jusque là détenus par BGL-BNP Paribas (anciennement Fortis Luxembourg), avec effet au 31 décembre 2010.

Note 8. Immobilisations financières. Les mouvements des immobilisations financières au cours de l'exercice peuvent être résumés comme suit:

	Participations	Parts dans des entreprises liées	Total des immobilisations financières
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2010	30.251	10.804.261	10.834.512
Entrées	-	1	1
Sorties	-	(64.328)	(64.328)
Valeur brute au 31 décembre 2010	30.251	10.739.934	10.770.185
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2010	-	-	-
Provision forfaitaire	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2010	30.251	10.739.934	10.770.185

La liquidation de Fastnet Italie en juillet 2010 a donné lieu à la constatation d'une moins-value sur participation, compensée par l'utilisation de la provision précédemment constituée.

Note 9. Actifs incorporels. Les mouvements des actifs incorporels peuvent être résumés comme suit:

	2010	2009
Valeur brute au début de l'exercice	18.229.791	15.256.666
Entrées	6.576.310	5.751.879
Sorties	(4.018.172)	(2.778.754)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	20.787.929	18.229.791
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(10.952.543)	(9.159.696)
Dotations de l'exercice	(5.150.228)	(4.571.602)
Reprises/utilisations de l'exercice	4.018.172	2.778.755
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	(12.084.599)	(10.952.543)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	8.703.330	7.277.248

Note 10. Actifs corporels. Les mouvements des actifs corporels peuvent être résumés comme suit:

	2010	Total actifs corporels
Installations techniques et machines		
Autres installations, outillage, mobilier et matériel		

	informatique		
Valeur brute au début de l'exercice	2.927.458	5.914.057	8.841.515
Entrées	427.705	664.910	1.092.615
Sorties	-	(1.852.598)	(1.852.598)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	3.355.163	4.726.369	8.081.532
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(1.150.645)	(3.885.975)	(5.036.620)
Dotations de l'exercice	(331.164)	(903.556)	(1.234.720)
Reprises/utilisations de l'exercice	-	1.852.598	1.852.598
Reprise de la provision forfaitaire	1.089	1.242	2.331
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	(1.480.720)	(2.935.691)	(4.416.411)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1.874.443	1.790.678	3.665.121
	2009		
	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage, mobilier et matériel informatique	Total actifs corporels
Valeur brute au début de l'exercice	2.675.150	6.019.857	8.695.007
Entrées	252.308	756.429	1.008.737
Sorties	-	(862.229)	(862.229)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	2.927.458	5.914.057	8.841.515
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(851.227)	(3.775.606)	(4.626.833)
Dotations de l'exercice	(298.329)	(963.288)	(1.261.617)
Reprises/utilisations de l'exercice	-	854.161	854.161
Reprise de la provision forfaitaire	(1.089)	(1.242)	(2.331)
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	(1.150.645)	(3.885.975)	(5.036.620)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1.776.813	2.028.082	3.804.895

Note 11. Autres actifs. Au 31 décembre, ce poste se compose des éléments suivants:

	2010	2009
Actifs du plan de pension	425.388	444.781
Valeurs à recevoir à court terme	11.815.693	7.253.086
Primes d'options achetées*	352.045	8.774.047
	12.593.126	16.471.914

* la régression constatée par rapport à l'exercice 2009 est à mettre en relation avec la diminution de l'activité de «FX Prime Brokerage».

Note 12. Créances et dettes sur des entreprises liées.

	2010	2009
Actifs		
Créances sur les établissements de crédit	7.457.751.481	3.594.320.076
Créances sur la clientèle	150.441.772	154.481.495
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3.674.214.394	2.867.081.043
	11.282.407.647	6.615.882.614
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	10.677.168.072	8.156.314.931
Dettes envers la clientèle	55.608.374	26.628.026
Passifs subordonnés	125.000.000	100.000.000
	10.857.776.446	8.282.942.957

Conformément au point 24 de la partie 1.2 de la circulaire CSSF 10/475, modifiant la circulaire CSSF 06/273 et dans la mesure où la Banque, ses filiales, sa maison mère et les filiales de sa maison mère sont incluses dans une même surveillance sur une base consolidée, au sens de la directive 2006/48/CE, la CSSF a communiqué à la Banque qu'elle renonçait à prendre en considération, pour les besoins du calcul des limites des grands risques définies au point 7 de la partie 1.2 de la circulaire CSSF susmentionnée, les risques pris par la Banque à l'égard de ses filiales, de sa maison mère et des filiales de sa maison mère à partir du 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, les expositions exemptées de la Banque sur ses filiales, sa maison mère et les filiales de sa maison mère se décomposent comme suit:

Noms des parties liées	Expositions exemptées
Maison mère	
Crédit Agricole Paris	4.246.201.460,54
CACEIS BANK Paris	888.338.643,80
CACEIS SAS HOLDING Paris	<u>129.531.253,85</u>
	5.264.071.358,19
Filiale maison mere	
CASA London (Succursale)	641.167.594,81
CALYON London	155.793.307,18
CALYON NY	43.912.874,40
CALYON Prague	8.818.544,14
CACEIS BANK Germany	7.571.643,22
CACEIS FASTNET PARIS	224.207,17
CACEIS Bermuda	220.000,01
CACEIS Geneve	105.834,64
CALYON Madrid	55.749,57
CNCA Paris	<u>1.826.950.872,00</u>
	2.684.820.627,14
Filiale CACEIS Luxembourg	
FASTNET LUXEMBOURG	7.154.678,77
Caceis FASTNET Ireland	3.875.098,00
PARTINVEST SA	3.653.211,21
FASTNET Netherlands	792.583,00
FASTNET Belgique	655.445,73
CACEIS HK LTD	499.500,50
INVESTOR SERVICES HOUSE	<u>20.333.143,92</u>
	36.963.661,13

Note 13. Positions en devises.

	2010	2009
Montant global d'éléments d'actif libellés en devises autres que l'euro	1.957.653.933	2.346.002.836
Montant global d'éléments de passif libellés en devises autres que l'euro	4.086.898.251	3.581.351.457

Note 14. Autres passifs. Ce poste se compose des éléments suivants:

	2010	2009
Valeurs à payer à court terme	4.052.425	3.613.018
Créanciers divers	18.275.237	16.663.809
Primes d'options vendues*	352.045	8.775.564
Créanciers privilégiés	1.411.082	1.771.376
Engagements de pension en faveur du personnel	<u>4.571.756</u>	<u>4.069.481</u>
	28.662.545	34.893.248

* la régression constatée par rapport à l'exercice 2009 est à mettre en relation avec la diminution de l'activité de «FX Prime Brokerage».

Note 15. Autres provisions. La Banque a constitué, dans le cadre de ses activités, une provision pour erreurs opérationnelles d'un montant de EUR 4,3 millions au 31 décembre 2010 (2009: EUR 3,9 millions) ainsi qu'une provision pour risques déterminés d'un montant de EUR 0,9 millions au 31 décembre 2010 (2009: EUR 1,5 million).

Le poste «Provisions: autres provisions» se compose également d'une provision pour frais de personnel à payer d'un montant de EUR 7,6 millions (2009: EUR 7,5 millions) et de provisions pour rétrocessions et autres charges à payer d'un montant de EUR 6,8 millions (2009: EUR 7,6 millions).

Note 16. Passifs subordonnés. Au 31 décembre 2010, le poste comprend les emprunts subordonnés suivants:

Période	Devise	Nominal	Taux
20 décembre 2006 au 20 décembre 2011	EUR	25.000.000	EURIBOR (6 mois) + 0,125%
30 avril 2007 au 30 avril 2012	EUR	40.000.000	EURIBOR (6 mois) + 0,28%

31 mars 2008 au 29 mars 2018	EUR	35.000.000	EURIBOR (3 mois) + 2,00%
31 décembre 2010 au 31 décembre 2020	EUR	25.000.000	EURIBOR (6 mois) +1,90%

Pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010, la charge d'intérêt se rapportant aux emprunts subordonnés s'élève à EUR 1.785.998 (2009: EUR 2.859.514).

Note 17. Postes spéciaux avec quote-part de réserves. Aux 31 décembre 2010 et 2009, ce poste est constitué des plus-values de réinvestissement réalisées suite à la cession de trois participations au cours du premier semestre 2003 pour un montant de EUR 537.857 dégageant une plus-value de réinvestissement à hauteur de EUR 339.669 suivant l'application des articles 53 et 54 de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

Note 18. Capital souscrit. Au 31 décembre 2010, le capital souscrit de la Banque s'élève à EUR 217.000.000 (2009: EUR 162.000.000) représenté par 18.000 actions sans désignation de valeur nominale toutes intégralement libérées. Le capital autorisé non inclus le capital souscrit est fixé à EUR 110.000.000.

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2010 sont décrites en Note 20.

Note 19. Réserves.

19.1 Réserve légale

Conformément à la législation en vigueur, la Banque doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à un minimum de 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital souscrit. La distribution de la réserve légale n'est pas permise. Au 31 décembre 2010, la réserve légale s'élève à EUR 16.041.026 (2009: EUR 9.727.740).

19.2 Réserve spéciale et autres réserves

La Banque a réduit la charge de l'Impôt sur la Fortune («IF») en accord avec la législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Banque a décidé d'affecter en réserves indisponibles (poste «autres réserves»), un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'IF. Au 31 décembre 2010, le montant total de la réserve spéciale pour l'IF s'élève à EUR 18.355.450 (2009: EUR 14.237.375). Un montant de EUR 12.932.646 est également affecté en autres réserves au 31 décembre 2010 (2009: EUR 11.307.646).

Note 20. Variation des capitaux propres. La variation des capitaux propres de la Banque s'analyse comme suit:

	Capital souscrit	Réserves	Résultats reportés***	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice****
Situation au 31 décembre 2009	162.000.000	35.272.761	6.238.994	(50.000.000)	126.265.714
Dotation à la réserve légale		6.313.286			(6.313.286)
Dotation aux autres réserves		5.743.075			(5.743.075)
Report à nouveau			(790.647)		790.647
Dividende payé*	30.000.000			50.000.000	(115.000.000)
Acompte sur dividendes 2010**	25.000.000			(50.000.000)	
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010					97.269.622
Situation au 31 décembre 2010	217.000.000	47.329.122	5.448.347	(50.000.000)	97.269.622

* Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010, il a été décidé de verser un dividende de EUR 115 millions, dont EUR 55 millions distribués en actions. EUR 50 millions avaient déjà été mis à disposition au cours de l'exercice écoulé sous forme d'acompte sur dividendes par décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2009. Le capital social a donc été augmenté de EUR 30 millions sans émission d'actions nouvelles par incorporation de créances.

** Le Conseil d'Administration de CACEIS Bank Luxembourg du 29 novembre 2010 a décidé de verser un acompte sur dividendes d'un montant de EUR 50 millions dont 25 millions versés en actions et 25 millions versés en cash sur base des résultats arrêtés au 30 septembre 2010. Le Conseil d'Administration a statué sur l'augmentation de capital social sans émission d'actions nouvelles à concurrence de EUR 25 millions.

*** Il existe une différence de EUR 1, due aux arrondis, au niveau du résultat reporté au 31 décembre 2009 par rapport au passif du bilan.

**** L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 avril 2010 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 telle que détaillée ci-dessus.

Note 21. Passifs éventuels et engagements.

21.1 Passifs éventuels

Au 31 décembre, la Banque est engagée dans les opérations de hors bilan suivantes:

	2010	2009
Cautionnement et actifs donnés en garantie	137.629	139.162
- à l'égard de tiers	137.629	139.162

21.2 Engagements

Au 31 décembre, la Banque était engagée dans les types d'opérations suivants:

	2010	2009
Montants à libérer	1.859.201	970.662
- à l'égard d'entreprises liées	1.859.201	970.662
Crédits confirmés, non utilisés	981.136.896	1.021.326.270
- à l'égard d'entreprises liées	800.069.746	800.391.381
- à l'égard de tiers	181.067.150	220.934.889
	<u>982.996.097</u>	<u>1.022.296.932</u>

Note 22. Services de gestion et de représentation. Au cours des exercices 2010 et 2009, la Banque a fourni à des tiers institutionnels des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants:

- conservation et administration de valeurs mobilières;
- représentation fiduciaire;
- fonctions d'agent.

Note 23. Compte de profits et pertes.

23.1 Autres charges d'exploitation

Ce poste se compose des éléments suivants:

	2010	2009
Dotations aux provisions	817.124	1.392.699
Autres charges	492.057	113.049
	<u>1.309.181</u>	<u>1.505.748</u>

23.2 Autres produits d'exploitation

Ce poste se compose des éléments suivants:

	2010	2009
Reprises de provisions	865.016	900.840
Autres produits	38.652.408	36.273.181
	<u>39.517.424</u>	<u>37.174.021</u>

Les autres produits comprennent notamment des refacturations au titre de prestations effectuées par la Banque pour le compte d'entreprises liées, pour un montant de EUR 35,9 millions au 31 décembre 2010 (2009: EUR 34,2 millions).

23.3 Impôts

La Banque est soumise aux impôts sur le revenu, le capital et la fortune nette. Les provisions fiscales sont incluses dans le poste «Provisions pour impôts».

Note 24. Données relatives au personnel et aux dirigeants.

24.1 Personnel employé

Le personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'est élevé à:

Catégories	2010	2009
Direction	9	9
Cadres	171	170
Employés	223	241
Total	<u>403</u>	<u>420</u>

24.2 Rémunérations, engagements de pension, crédits et avances accordés aux membres des organes dirigeants

Les rémunérations, crédits et avances accordés aux membres des organes dirigeants, ainsi que les engagements de pension à l'égard d'anciens membres des organes dirigeants, peuvent se résumer comme suit au 31 décembre:

	Rémunérations	Engagements de pension	Crédits et avances
2010 Organes d'administration	-	-	-
2010 Organes de direction	1.387.039	651.572	-
2009 Organes d'administration	-	-	-
2009 Organes de direction	1.217.236	639.963	-

24.3 Pension

La Banque a mis en place un système de pension complémentaire par lequel elle est engagée vis-à-vis de ses salariés. Cet engagement fait par ailleurs l'objet d'une réassurance qui couvre l'intégralité de l'engagement.

Le coût de pension relatif aux membres actuels des organes de direction pour l'exercice 2010 est de EUR 56.319 (2009: EUR 103.195).

Note 25. Système de garantie mutuelle des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Tous les établissements de crédit au Luxembourg sont membres de l'association sans but lucratif «Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg» (AGDL).

L'objet exclusif de l'AGDL est l'établissement d'un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et des créances résultant d'opérations d'investissement effectués par des personnes physiques auprès de membres de l'AGDL, sans distinction de nationalité ou de résidence, par des sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre État membre de l'Union Européenne, d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que par des sociétés de dimension comparable relevant du droit d'un autre État membre de l'Union Européenne.

L'AGDL rembourse au déposant le montant de ses dépôts en argent garantis et à l'investisseur le montant de sa créance garantie avec un maximum fixé à la contre-valeur en toutes monnaies de EUR 100.000 par dépôt en argent garanti et de EUR 20.000 par créance garantie résultant d'opérations d'investissement autre que celle portant sur un dépôt en argent.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Banque n'a pas constitué de provisions à ce titre.

En outre, du fait que la Banque ne collecte pas de dépôts de la clientèle privée, sa part dans l'indemnisation des déposants des trois banques islandaises établies à Luxembourg, conformément au dispositif décrit ci-dessus, a été fixée par l'AGDL à zéro.

Note 26. Honoraires d'audit. En regard des prescriptions légales, la présentation de la synthèse des prestations assurées par le contrôleur légal des comptes, Ernst & Young, et des membres de son réseau est la suivante:

	2010	2009
Révision légale et contractuelle des comptes	234.169	184.500
Autres services	131.543	19.500
	<u>365.712</u>	<u>204.000</u>

The Management Board of
CACEIS Netherlands N.V.
Attn. Ms. K.A.C. Wirschell
De Ruyterkade 6 - I
1013 AA AMSTERDAM

Please find enclosed a copy of the annual report of CACEIS Netherlands N.V. for the year 2012 that has been initialed by us for identification purposes, and six separate copies of our independent auditor's report thereon dated 15 February 2013. We confirm our approval to include this independent auditor's report in copies of the annual report that equal the enclosed copy that has been initialed by us for identification purposes.

We have enclosed one copy of our independent auditor's report including an original handwritten signature. This copy is meant for your files. The other copies of our independent auditor's report state the name of our firm and the name of the responsible audit partner but are lacking a handwritten signature. We kindly request you to use the copies of the independent auditor's report without handwritten signature in the version of the annual report that will be published.

We confirm consent for publishing our independent auditor's report without a handwritten signature subject to adoption of the financial statements, without modification, by the general meeting of the shareholder. Publication of our independent auditor's report is only permitted if it takes place together with the corresponding complete set of the annual report.

If you wish to publish the annual report and our independent auditor's report on the internet, it is your responsibility to safeguard adequate separation of the annual report from other information on the website. For example, this could be achieved by including the annual report as a separate, read-only file, or by including a warning for readers leaving the web page containing the annual report ("You are now leaving the secure page containing the audited annual report").

A copy of the annual report is to be signed by management and by the supervisory board and should be presented to the shareholder. The annual report should be adopted by the general meeting of the shareholder and adoption should be recorded in the minutes.

If prior to the general meeting of the shareholder a situation occurs that requires a modification to the annual report, please note that under article 2:362 sub 6 and article 2:392 sub 1g of the Dutch Civil Code such modifications should be made prior to the general meeting of shareholder. Obviously, under these circumstances authorization to publish our independent auditor's report has to be renewed.

The annual report needs to be filed with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam no later than eight days after adoption by the general meeting of shareholder and prior to the legal deposit term. To avoid fraud with handwritten signatures we recommend to have one copy of the documents signed by management and by the supervisory

board for your files and to file a version without handwritten signatures with the Chamber of Commerce. The date of adoption by the general meeting of shareholder must be recorded on the documents that are published with the trade register of the Chamber of Commerce.

Please note that filing the annual report with the trade register of the Chamber of Commerce is required by law and non-compliance is a criminal offence, in certain situations not complying with publication requirements could lead to personal liability for management and for the supervisory board.

Amsterdam, 15 February 2013.

Ernst & Young Accountants LLP
J.C.J. Preijde

Initialed for identification purposes:

Encl.: annual report initialed for identification purposes

signed independent auditor's report for your files

five original unsigned independent auditor's reports to be included with the documents for publication

information sheet "Publication of independent auditor's report"

Independent auditor's report

To: the Shareholder of CACEIS Netherlands N.V.

Report on the financial statements

We have audited the accompanying financial statements of CACEIS Netherlands N.V., Amsterdam, which comprise the balance sheet as at 31 December 2012, the profit and loss account for the year then ended and the notes, comprising a summary of the accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements and for the preparation of the Directors' report, both in accordance with Part 9 of Book 2 of the Dutch Civil Code. Furthermore management is responsible for such internal control as it determines is necessary to enable the preparation of the financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Dutch law, including the Dutch Standards on Auditing. This requires that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error.

In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion with respect to the financial statements

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of CACEIS Netherlands N.V. as at 31 December 2012 and of its result for the year then ended in accordance with Part 9 of Book 2 of the Dutch Civil Code.

Report on other legal and regulatory requirements

Pursuant to the legal requirement under Section 2:393 sub 5 at e and f of the Dutch Civil Code, we have no deficiencies to report as a result of our examination whether the Directors' report, to the extent we can assess, has been prepared in accordance with Part 9 of Book 2 of this Code, and whether the information as required under Section 2:392 sub 1 at b-h has been annexed. Further we report that the Directors' report, to the extent we can assess, is consistent with the financial statements as required by Section 2:391 sub 4 of the Dutch Civil Code.

Amsterdam, 15 February 2012.

Ernst & Young Accountants LLP
J.C.J. Preijde

Independent auditor's report

To: the Shareholder of CACEIS Netherlands N.V.

Report on the financial statements

We have audited the accompanying financial statements of CACEIS Netherlands N.V., Amsterdam, which comprise the balance sheet as at 31 December 2012, the profit and loss account for the year then ended and the notes, comprising a summary of the accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements and for the preparation of the Directors' report, both in accordance with Part 9 of Book 2 of the Dutch Civil Code. Furthermore management is responsible for such internal control as it determines is necessary to enable the preparation of the financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Dutch law, including the Dutch Standards on Auditing. This requires that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error.

In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion with respect to the financial statements

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of CACEIS Netherlands N.V. as at 31 December 2012 and of its result for the year then ended in accordance with Part 9 of Book 2 of the Dutch Civil Code.

Report on other legal and regulatory requirements

Pursuant to the legal requirement under Section 2:393 sub 5 at e and f of the Dutch Civil Code, we have no deficiencies to report as a result of our examination whether the Directors' report, to the extent we can assess, has been prepared in accordance with Part 9 of Book 2 of this Code, and whether the information as required under Section 2:392 sub 1 at b-h has been annexed. Further we report that the Directors' report, to the extent we can assess, is consistent with the financial statements as required by Section 2:391 sub 4 of the Dutch Civil Code.

Amsterdam, 15 February 2012.

Ernst & Young Accountants LLP
J.C.J. Preijde

Publication of independent auditor's report

1. Conditions. Authorization to publish the independent auditor's report is granted subject to the following conditions.

- Further consultation with the auditor is essential if, after this authorization has been granted, facts and circumstances become known which materially affect the view given by the financial statements.
- The authorization concerns inclusion of the independent auditor's report in the annual report to be tabled at the Annual General Meeting (hereafter AGM) incorporating the financial statements as drawn up.
- The authorization also concerns inclusion of the independent auditor's report in the annual report to be filed with the Trade Registrar, provided consideration of the financial statements by the AGM does not result in any amendments.
- Financial statements for filing at the offices of the Trade Registrar which have been abridged in accordance with Section 397 of Book 2 of the Netherlands Civil Code must be derived from the financial statements adopted by the AGM and a draft version of these financial statements for filing purposes must be submitted to us for inspection.

- The independent auditor's report can also be included if the financial statements are published electronically, such as on the Internet. In such cases, the full financial statements should be published and these should be easily distinguishable from other information provided electronically at the same time.

- If the published financial statements are to be included in another document which is to be made public, authorization to include the independent auditor's report must again be granted by the auditor.

2. Explanations to the conditions.

2.1 Board of supervisory directors and board of executive directors

The auditor usually forwards his report to the board of supervisory directors and to the board of executive directors. This is pursuant to Book 2 of the Netherlands Civil Code, section 393 which stipulates inter alia: 'The auditor sets out the outcome of his examination in a report'. 'The auditor reports on his examination to the board of supervisory directors and the board of executive directors'.

2.2 Annual General Meeting (AGM)

Publication of the independent auditor's report will only be permitted subject to the auditor's express consent. Publication is understood to mean: making available for circulation among the public or to such group of persons as to make it tantamount to the public. Circulation among shareholders or members, as appropriate, also comes within the scope of the term 'publication', so that inclusion of the independent auditor's report in the annual report to be tabled at the AGM similarly requires authorization by the auditor.

2.3 Independent auditor's reports and financial statements

The authorization concerns publication in the annual report incorporating the financial statements that are the subject of the independent auditor's report. This condition is based on the auditors' rules of professional practice, which state that the auditor will not be allowed to authorize publication of his report except together with the financial statements to which this report refers. The auditor will also at all times want to see the rest of the annual report, since the auditor is not allowed to authorize publication of his report if, owing to the contents of the documents jointly published, an incorrect impression is created as to the significance of the financial statements.

2.4 Events between the date of the independent auditor's report and the AGM

Attention should be paid to the fact that between the date of the independent auditor's report and the date of the meeting at which adoption, as appropriate, of the financial statements is considered, facts or circumstances may have occurred which materially affect the view given by the financial statements. Under COS 560, the auditor must perform audit procedures designed to obtain sufficient audit evidence to ensure that all events occurring before the date of the independent auditor's report that warrant amendment of or disclosure in the financial statements have been identified.

If the auditor becomes aware of events that may be of material significance to the financial statements, the auditor must consider whether those events have been adequately recognized and sufficiently disclosed in the notes to the financial statements. If between the date of the independent auditor's report and the date of publication of the financial statements, the auditor becomes aware of a fact that may have a material impact on the financial statements, the auditor must assess whether the financial statements should be amended, discuss the matter with management and act as circumstances dictate.

2.5 Trade Registrar

The financial statements are tabled at the AGM (legal entities coming within the scope of title 9 of Book 2 of the Netherlands Civil Code table the directors' report and the other information as well). The AGM considers adoption of the financial statements. Only after the financial statements have been adopted, do they become the statutory (i.e. the company) financial statements. As a rule, the statutory financial statements will be adopted without amendment. The independent auditor's report must be attached to the statutory financial statements as part of the other information. As a rule, the text of this report will be the same as that issued earlier. The documents to be made public by filing at the offices of the Trade Registrar will consist of the statutory financial statements, the directors' report and the other information. The independent auditor's report which refers to the unabridged financial statements will then have to be incorporated in the other information. If consideration of the financial statements by the AGM does not result in any amendments, the independent auditor's report may be attached to the financial statements adopted, by the AGM and, provided the annual report and financial statements are filed promptly at the offices of the Trade Registrar, published as part of these annual report and financial statements.

2.6 Other manner of publication

The financial statements may also be published other than by filing at the offices of the Trade Registrar. In that event, too, inclusion of the independent auditor's report is permitted, provided the financial statements are published in full. If publication concerns part of the financial statements or if the financial statements are published in abridged form, publication of any report the auditor has issued on such financial statements will be prohibited, unless:

- a he has come to the conclusion that, in the circumstances of the case, the document concerned is appropriate, or
- b based on legal regulations, publication of the document concerned is all that is required.

If less than the full financial statements are published, further consultation with the auditor is essential.

If the financial statements and the independent auditor's report are published on the Internet, it should be ensured that the financial statements are easily distinguishable from other information contained on the Internet site. This can be achieved, for example, by including the financial statements as a separate file in a read-only format or by including a warning message when the reader exits the financial statements document.

2.7 Inclusion in another document

If the published financial statements are to be included in another document which is to be made public, this is considered a new publication and authorization must again be obtained from the auditor. An example of this situation is the publication of an offering circular which includes the financial statements, after these financial statements have been filed at the office of the Trade Registrar together with the other annual reports. For each new publication, authorization must again be obtained from the auditor.

2.8 Events after the AGM

Even if facts and circumstances have become known after the adoption of the financial statements as a result of which they no longer give the statutory true and fair view, the auditor must stand by the report issued on the financial statements as adopted and by the independent auditor's report filed at the offices of the Trade Registrar. In that event, the legal entity is required to file a statement at the offices of the Trade Registrar on these facts and circumstances accompanied by an independent auditor's report. In this situation, too, further consultation with the auditor is essential.

Pour des raisons techniques, la suite est publiée dans le Mémorial n° 1933 du 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115211/2236.

(130137377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 42A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.428.

L'an deux mille treize le trois mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNIVERSAL S.A.", ayant son siège social à L-8140 Bridel, 42A rue de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg à la section B numéro 167428 constituée suivant acte reçu le 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1028 du 21 avril 2012 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Eric Daya, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Caroline Diederich demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 149.000,- (cent quarante neuf mille Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 180.000,- (cent quatre vingt mille Euros) par l'émission de 1.490 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par l'actionnaire unique et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 149.000,- (cent quarante neuf mille Euros).

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 149.000,- (cent quarante neuf mille Euro) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 180.000,- (cent quatre vingt mille Euros) par l'émission de 1.490 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 149.000,-

(cent quarante neuf mille Euro) par l'émission de 1.490 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.490 actions nouvelles l'actionnaire unique QATAR S.A. ayant son siège social à Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes QATAR S.A. représentée par son représentant légal laquelle a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 149.000,- (cent quarante neuf mille Euros).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Artemis Audit & Advisory à Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'avaleur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales à émettre en contrepartie"

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 180.000,- (cent quatre vingt mille Euros) divisé en 1.800 (mille huit cents) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. DAYA, C. DIEDERICH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 mai 2013. Relation: LAC/2013/21075. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013062011/72.

(130076543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

BILFINGER MODERNBAU LUX Société Anonyme, Société Anonyme,
(anc. MODERNBAU LUX Société Anonyme).

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 31.069.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften April

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "MODERNBAU LUX S.A.", mit Sitz in L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Marthe THYES-WALCH, mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 344 vom 23. November 1989, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Aloyse BIEL, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 16. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 794 vom 29. Juli 2003, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung steht unter dem Vorsitz von Herr Stefan KLEIN, wohnhaft zu Saarbrücken (Deutschland).

Der Vorsitzende benennt als Schriftführer und die Versammlung bestimmt als Stimmzähler Herr Helmut HOFFMANN, wohnhaft zu Mandelbachtal (Deutschland).

Welche alle anwesend oder vertreten sind und diese Urkunde mit unterzeichnet haben.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I.

Dass die Tagesordnung dieser Versammlung wie folgt ist:

1. Umbenennung der Gesellschaft in BILFINGER MODERNBAU LUX S.A. und sich daraus ergebende Anpassung des Artikels 1 der Satzung.

II.

Dass die bei dieser Versammlung anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl der sich im Besitz eines jeden dieser Aktionäre befindenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste vermerkt sind, welche durch die anwesenden Aktionäre und durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterzeichnet ist, und dass sich die Mitglieder der Versammlung ausdrücklich auf diese Anwesenheitsliste beziehen, welche von den Mitgliedern des Versammlungsausschusses aufgestellt wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten, welche mit der ne varietur Unterschrift der Mitglieder des Versammlungsausschusses und des amtierenden Notars versehen werden, werden dieser Urkunde beigelegt und gemeinsam mit dieser Urkunde eingetragen.

III.

Dass es sich aus dieser Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit der Aktien, die das Gesellschaftskapital darstellen, in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die ansonsten notwendige Einberufung, auf welche die anwesenden und vertretenen Aktionäre ausdrücklich verzichten, sich erübrigt und diese Versammlung in gültiger Form über sämtliche auf der Tagesordnung sich befindenden Punkte befinden kann.

Nachdem diese Feststellungen der Versammlung unterbreitet und von der Versammlung als richtig anerkannt wurden, hat die Versammlung, nach erfolgter Diskussion, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaft in BILFINGER MODERNBAU LUX S.A. umzubenennen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschließt die Generalversammlung dementsprechend Artikel 1, Absatz 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 1. Absatz 2. „Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BILFINGER MODERNBAU LUX Société Anonyme“

Und nach Vorlesung und Erklärung alles vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Worüber urkunde, Aufgenommen zu luxemburg, Im jahre, monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach vorlesung, haben die vorgenannten komparenten zusammen mit dem amtierenden notar die vorliegende urkunde unterschrieben.

Signé: S. KLEIN, H. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 avril 2013. Relation. LAC/2013/17488.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013064838/55.

(130080265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Os Lyricos asbl, Os Lyricos, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 182, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg F 9.579.

—
STATUTS

Les membres fondateurs suivants:

Da Silva Bastos Suzana, indépendante, demeurant L-7765 Bissen, Rue de la Chapelle, 17, de nationalité portugaise;

Cordeiro Mendes Ivo, ouvrier, demeurant L-7397 Hünnsdorf, rue François Dostert, 6, de nationalité luxembourgeoise;

Correia Mendes Sandro, ouvrier, demeurant L-3271 Bettembourg, Route de Peppange, 71, de nationalité portugaise.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi de 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Os Lyricos, association sans but lucratif ou, en abrégé, Os Lyricos asbl. Elle a son siège à Luxembourg.

Le siège de l'association pourra être transféré à tout autre endroit du Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- Organiser tout type d'événements culturels tels que fêtes, représentations théâtrales, concerts, soirées dansantes, repas conviviaux, concours de musique, etc...;
- Organiser la sécurité lors d'événements culturels promus par l'association.
- Promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les membres et les tiers;
- Organiser des voyages et excursions pour les membres et les tiers;
- Promouvoir des activités favorisant la connaissance des cultures des pays d'origine des associés et tiers;
- Favoriser les contacts entre tous les résidents du Luxembourg;
- Promouvoir la formation sociale et civique des membres.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 500 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration en proposant un ordre du jour.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre, respectivement, par courrier électronique, devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et de l'éventuel règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers de membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste, respectivement par courrier électronique ou par affichage au siège;

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, secrétaire, trésorier et de 5 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le conseil d'administrations élu décide en son sein des charges et responsabilités de chaque administrateur.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ou de son coprésident ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des membres présents.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité des comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés après liquidation du passé aux services sociaux.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication ces modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres
- les subsides et subventions,
- les recettes d'activités,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne que peut se donner l'association.

Ainsi fait à Luxembourg, le 1^{er} mai 2013..

Os Lyricos asbl

Rue de Hamm, 182 L-1713 Hamm

Signatures / Mendes Sandro

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013077611/100.

(130095419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

World Production Agency Consortium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.949.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082896/10.

(130101730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082848/9.

(130101619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Tireal, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082862/9.

(130102320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082946/9.

(130102339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082898/9.

(130102001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082897/9.

(130102002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082889/9.

(130102356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Water Cutting Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.921.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082890/9.

(130101916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.